


AMUNDI FINANCE Rapport Annuel 2023

Sommaire

1. Rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2023	3
2. Rapports des Commissaires aux Comptes	49
3. Déclaration du Directeur Général	99

01

Rapport• du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE AMUNDI FINANCE Sur les comptes sociaux au 31 décembre 2023

ACTIVITE DE L'EXERCICE

Les principales activités de la société Amundi Finance sont les suivantes :

- Activité de garantie donnée aux fonds et aux notes,
- Activité d'émissions notes à travers ses filiales ou en direct,
- Activité sur les Instruments Financiers à Terme et collatéralisation.

1. Activité de garantie donnée aux fonds et aux notes

<i>Montant commercialisé ou en cours de commercialisation (en EUR)</i>	Engagements 31/12/2022	Engagements 31/12/2023	variation en montant	variation en %
Fonds à Formule	4 708 780 312	4 059 078 594	-649 701 718	-13.8%
Fonds en assurance de portefeuille	2 032 169 187	1 628 770 943	-403 398 244	-19.9%
autre fonds garantis (OPC monétaire)	637 985 919	3 208 609 180	2 570 623 261	402.9%
<u>Total Fonds garantis</u>	7 378 935 419	8 896 458 716	1 517 523 299	20.6%
Notes Amundi finance Emissions	4 278 887 596	8 166 648 378	3 887 760 782	90.9%
Notes LCLE	6 350 653 761	9 224 938 351	2 874 284 590	45.3%
<u>Total Notes</u>	10 629 541 357	17 391 586 729	6 762 045 372	63.6%
Total engagements	18 008 476 775	26 288 045 446	8 279 568 671	46.0%

Exposition en engagement

Les engagements de garantie donnée aux fonds sont en augmentation de 1 517 523 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2022, dont :

- L'augmentation des engagements des autres fonds garantis (+ 2 570 623 milliers d'euros),
- Compensé par la baisse des engagements de garantie des Fonds en assurance de portefeuille (CPPI) et des Fonds à formule par rapport au 31 décembre 2022 (-1 053 100 milliers d'euros),

Les engagements de garantie des EMTN émis par Amundi Finance Emissions et LCL Emissions (couvertes par une contre-garantie donnée respectivement à Crédit Agricole S.A. et LCL qui en sont les garants respectifs) sont en hausse nette de 6 762 045 milliers d'euros au 31 décembre 2023 dont :

<i>Variation des NOTES (en EUR)</i>	Dont nouvelle couverture et remontée de collecte	Dont remboursement	Dont variation Prix et rachat	Variation Période
Notes Amundi finance Emissions	4 927 066 786	-1 068 394 682	29 088 678	3 887 760 782
Notes LCLE	4 384 012 750	-1 646 885 098	137 156 938	2 874 284 590
Total Notes	9 311 079 536	-2 715 279 780	166 245 616	6 762 045 372

Impact pour l'activité de garant sur l'année 2023

Il y a eu 3 061 euros d'appel au garant début 2023 sur les fonds monétaires de recyclage des fonds à formule et des émissions échus en fonds avec garantie en capital sur 6 mois.

Les provisions sur appel en garantie enregistrées au 31 décembre 2023 pour un montant total de 2 437 milliers d'euros sont en baisse de – 3 565 milliers d'euros et sont principalement constituées de :

- 1 761 milliers d'euros sur le déficit de ses filiales AFE et LCLE,
- 625 milliers d'euros sur les fonds Testaments Obsèques,
- 51 milliers d'euros au titre des CPPI garantis.

Aucune provision n'est constatée par Amundi Finance au 31 décembre 2023 sur les notes émises par ses filiales.

Récapitulatif des provisions pour appel en garantie (en Eur)	Provision 31/12/2022	Provision 31/12/2023	Variation
Testaments Obsèques	2 778 587	624 826	-2 153 761
Fonds de recyclage	3 061	0	-3 061
TOTAL provisions PNB	2 781 648	624 826	-2 156 822
CPPI garantis	0	50 697	50 697
Garantie sur déficit des véhicules	3 219 503	1 760 645	-1 458 858
TOTAL provisions cout du risque	3 219 503	1 811 342	-1 408 161

TOTAL provisions	6 001 151	2 436 168	-3 564 983
-------------------------	------------------	------------------	-------------------

2. Activités sur les émissions de notes

Les filiales dédiées à l'activité d'EMTN "Amundi Finance Emissions" et "LCL Emissions" ont poursuivi en 2023 leur programme d'émission auprès du réseau Crédit Agricole pour la première, du réseau LCL pour la seconde, respectivement pour un notionnel (hors émissions en cours de commercialisation) de 4 810 millions d'euros et 3 879 millions d'euros.

Les montants circulants à fin 2023 (hors émissions en cours de commercialisation) s'élèvent à 7 466 millions d'euros pour Amundi Finance Emissions, 8 324 millions d'euros pour LCL Emissions, 30 millions d'euros pour les émissions directes d'Amundi Finance.

3. Activité sur Instruments Financiers à Terme et collatéralisation

L'activité sur les Instruments Financiers à Terme (Swaps de taux et autres, options et cross currency swap) par Amundi Finance représente un notionnel de 67 574 millions (en euros ou contrevaieur euros) au 31 décembre 2023 (contreparties externes, fonds, filiales et sociétés du groupe Amundi inclus) contre 63 038 millions d'euros au 31 décembre 2022.

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produit net bancaire	163 466	173 799
Charges générales d'exploitation	-8 715	-8 961
Résultat brut d'exploitation	154 751	164 838
Coût du risque	1 408	-2 960
Résultat d'exploitation	156 159	161 878
Résultat courant avant impôt	156 159	161 878
Impôt sur les bénéfices	-23 056	-21 897
Résultat net	133 103	139 981

Le **Produit Net Bancaire** au 31 décembre 2023, s'élève à 163 466 milliers d'euros contre 173 799 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

La contribution des principales activités au Produit Net Bancaire s'établit comme suit :

(en milliers d'euros)

	31/12/2023	31/12/2022
PNB GESTION	49 771	53 170
Commissions (produits)	88 045	85 990
<i>dont commissions fixes sur engagements de Hors Bilan</i>	29 187	27 463
<i>dont commissions variables sur engagements de Hors Bilan</i>	8 728	18 669
<i>dont provisions pour appel en garantie</i>	2 157	10 058
<i>dont commissions sur Notes</i>	47 974	29 800
Commissions (charges)	-38 275	-32 820
<i>dont commissions sur engagements de Hors Bilan</i>	-31	-32
<i>dont indemnités animation de marché</i>	-816	-784
<i>dont commissions de gestion</i>	-39	-40
<i>dont charges sur appel en garantie</i>	-3	-6 117
<i>dont commissions sur Notes</i>	-37 323	-21 775
<i>dont provisions pour appel en garantie</i>	-62	-4 072
PNB FINANCIER	114 396	121 332
Intérêts et produits assimilés	55 344	19 047
Intérêts et charges assimilés	-65 678	-28 741
Gains ou pertes sur portefeuille de négociation	52 927	57 720
Gains ou pertes sur portefeuille de placement et assimilés	3 632	-9 810
Revenus des titres à revenus variables	68 170	83 117
PNB AUTRES PRODUITS ET CHARGES	-701	-703
Autres produits d'exploitation bancaire	29	
Autres charges d'exploitation bancaire	-730	-703
PRODUIT NET BANCAIRE	163 466	173 799

Le **PNB de Gestion** s'élève à 49 771 milliers d'euros contre 53 170 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Cette variation du résultat est principalement liée à la baisse des commissions variable compensée par l'augmentation des commissions de placement et la baisse des reprises sur provisions en 2023.

- Les commissions enregistrées en produits s'élèvent à 88 045 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 85 991 milliers d'euros au 31 décembre 2022, composées principalement :
 - Des produits de commissions de placement pour 47 974 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 29 800 milliers d'euros au 31 décembre 2022, en hausse de 61% en 2023 en raison de l'augmentation des en-cours EMTN commercialisés,
 - Des produits de garantie fixe pour 29 187 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 27 463 milliers d'euros au 31 décembre 2022, soit 6% d'augmentation.
 - Des produits de garantie variable en baisse de 53% en 2023, qui passent de 18 669 milliers d'euros au 31 décembre 2022 à 8 728 milliers d'euros au 31 décembre 2023 en raison de la diminution de l'assiette de rémunération.
 - Des reprises de provisions pour appels en garantie sur les fonds de recyclages et le fond Testament Obsèques pour 2 157 milliers d'euros.

- Les commissions enregistrées en charges s'élèvent à 38 275 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 32 820 milliers d'euros au 31 décembre 2022 composées principalement :
 - Des rétrocessions de commissions de placement sur l'activité d'émission de notes pour 37 323 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 21 775 milliers d'euros au 31 décembre 2022, soit 71 % d'augmentation en lien avec la forte hausse des encours EMTN commercialisés sur la période.
 - Des indemnités d'animation de marché pour 816 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 784 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - Des charges sur commissions de garanties pour 31 milliers d'euros et des commissions de gestion pour 39 milliers d'euros en lien avec les émissions d'EMTN par Amundi Finance et gérées par Amundi AM, stables par rapport au 31 décembre 2022.

- Des charges d'appels en garantie pour 3 milliers d'euros contre 6 117 milliers d'euros au 31 décembre 2022, les charges enregistrées portaient principalement sur les fonds de recyclage garantis en capital car les taux étaient négatifs ou faible.
- Une provision pour geste commercial de 62 milliers d'euros.

Le **PNB Financier** en baisse en 2023 ressort à 114 396 milliers d'euros contre 121 332 milliers d'euros au 31 décembre 2022, soit une variation de – 6 936 milliers d'euros.

Cette baisse constatée s'explique par l'augmentation du coût de financement des EMTN portés pendant la période de commercialisation due à la hausse des taux d'intérêts et ce jusqu'à la mise en place lors du second trimestre 2023 d'un franco de paiement.

Le PNB Financier est composé des éléments suivants :

- Des revenus sur titres pour 68 170 milliers d'euros contre 83 117 milliers d'euros au 31 décembre 2022, dont :
 - Des dividendes reçus de sa filiale Amundi Intermédiation pour 51 820 milliers contre 73 904 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
Un acompte sur dividende distribué sur le résultat de l'exercice 2023 d'un montant de 35 813 milliers d'euros a été versé en décembre 2023.
 - Des dividendes reçus de sa filiale Amundi Epargne Salariale et Retraite pour 13 776 milliers d'euros contre 9 216 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - Des dividendes reçus de sa filiale LCLE pour 2 574 milliers d'euros en 2023.
- D'une charge nette d'intérêts pour 10 334 milliers d'euros contre une charge nette de 9 694 milliers d'euros au 31 décembre 2022, dont notamment :
 - Une charge de 12 794 milliers d'euros d'intérêts pour le financement de l'activité EMTN et fonds à formules.
 - Une charge nette sur le financement de l'activité collatérale titres liée à la réglementation EMIR de 2 385 milliers d'euros contre une charge nette de 1 856 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - Une charge d'intérêts de 992 milliers d'euros au titre de l'emprunt subordonné dont le remboursement est intervenu fin 2023.
 - Un produit net des dépôts de garantie des opérations du collatéral et des opérations de trésorerie pour 5 837 milliers d'euros.

- D'un produit net des activités d'émission de swaps, de notes, du collatéral et du portefeuille de transaction pour 52 927 milliers d'euros contre un produit net de 57 720 milliers d'euros au 31 décembre 2022, dont :
 - Un produit de 49 718 milliers d'euros correspondant aux indemnités de risques de collecte liées à l'activité d'IFT en particulier la commercialisation et le lancement des nouveaux fonds à formule et EMTN.
Au 31 décembre 2022 les indemnités de risques de collecte étaient de 55 881 milliers d'euros.
 - Un produit de 4 158 milliers d'euros de résultat d'IFT et de portage de titres sur l'ensemble des montages contre une charge de 1 924 milliers d'euros au 31 décembre 2022, dont principalement :
 - +1 633 milliers d'euros sur les montages de types UCO,
 - +1 439 milliers d'euros sur les montages CA OBLIG IMMO,
 - +788 milliers d'euros sur les Montages du réseau CA,
 - + 642 milliers d'euros sur les montages du réseau LCL,
 - + 248 milliers d'euros sur les montages BAWAG,
 - + 64 milliers d'euros sur l'activité des fonds à formule, dont 132 milliers d'euros de charges liées à des réductions de couverture.
 - - 760 milliers d'euros sur les EMTN émis par Amundi Finance,
 - Une charge de 949 milliers d'euros liés à la correction de valeur au titre du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA – Crédit Value Adjustment).
- Produits sur activité de portefeuille de placement pour 3 632 milliers d'euros contre des pertes de 9 810 milliers d'euros au 31 décembre 2022, dont :
 - 9 806 milliers d'euros de reprise de provision sur titres de placement.
 - Moins-values sur cessions des titres de placement d'un montant de 6 129 milliers d'euros.

Le **PNB des autres produits et charges** ressort déficitaire à 701 milliers d'euros et comprend principalement la contribution d'Amundi Finance aux obligations de l'actionnaire de référence Crédit Agricole SA pour 730 milliers d'euros et un produit du fond péréquation groupe TVA d'un montant de 29 milliers d'euros.

Les **charges générales d'exploitation** se décomposent ainsi :

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-851	-760
Charges sociales	-321	-329
Intéressement et participation	-84	-104
Impôts et taxes sur rémunérations	-110	-135
Total des charges de personnel	-1 366	-1 328
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	-1 366	-1 328
Frais administratifs		
Impôts et taxes	-2 239	-2 649
Services extérieurs et autres frais administratifs	-5 110	-4 983
Total des charges administratives	-7 349	-7 633
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	-7 349	-7 633
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-8 715	-8 961

- Les charges de personnel sont de 1 366 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 1 328 milliers d'euros au 31 décembre 2022, avec principalement :
 - Les salaires et charges sur les effectifs permanents pour 1 213 milliers d'euros contre 1 113 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - Des charges d'impôts et taxes sur rémunérations pour 110 milliers d'euros dont 103 milliers d'euros de taxes sur les salaires.
 - Une dotation de provision pour indemnités de fin de carrière pour 43 milliers d'euros contre une reprise de 24 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

- Les frais administratifs stables à 7 349 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 7 633 milliers d'euros au 31 décembre 2022, principalement composés des éléments suivants :
 - Services extérieurs pour 5 110 milliers d'euros contre 4 983 milliers d'euros au 31 décembre 2022, dont :
 - La refacturation par le groupement de moyens de personnel mis à la disposition de Amundi Finance pour 2 166 milliers d'euros, ainsi que des services extérieurs pour 1 663 milliers d'euros,
 - Les frais informatiques et de bases de données pour 690 milliers d'euros, liés principalement à l'activité Murex,

- Les honoraires d'avocats pour 243 milliers d'euros concernant la mise à jour des programmes émetteurs,
 - Les honoraires de commissaires aux comptes pour 159 milliers d'euros,
 - Les loyers et charges Agoram pour 87 milliers d'euros,
 - La cotisation AMF pour 85 milliers d'euros,
- Les impôts et taxes pour 2 239 milliers d'euros contre 2 649 milliers d'euros au 31 décembre 2022, dont :
- La cotisation au Fond de Résolution Unique (FRU) pour 1 323 milliers d'euros contre 1 394 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - Contribution économique et territoriale pour 331 milliers d'euros contre 735 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - La contribution sociale de solidarité des sociétés pour 274 milliers d'euros contre 242 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - La contribution BCE pour 99 milliers d'euros contre 82 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - La contribution au fonds de péréquation du groupe de TVA Crédit Agricole SA pour 83 milliers d'euros.
 - La taxe ACPR pour 68 milliers d'euros contre 93 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - La contribution au fond de soutien des collectivités territoriales pour 66 milliers d'euros contre 90 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - La cotisation au comité de résolution unique pour 17 milliers d'euros.

Le **Résultat Brut d'Exploitation** est un produit de 154 751 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 164 838 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Le **Coût du risque** est un produit de 1 408 milliers d'euros au 31 décembre 2023, correspondant à la reprise de provision pour risque d'appels en garantie des montages EMTN pour 1 459 milliers d'euros et à la dotation d'une provision sur fonds CPPI pour 51 milliers d'euros.

Le **Résultat d'exploitation** et le **Résultat courant avant impôt** s'élèvent à 156 159 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 161 878 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

La charge liée à l'impôt sur les sociétés s'élève à 23 056 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre une charge de 21 897 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

Le **Résultat net** au 31 décembre 2023 s'établit à 133 103 milliers d'euros contre 139 981 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

Le total du bilan s'établit à 3 401 354 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 3 530 443 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Les principales évolutions sont les suivantes :

A l'actif (hors activité IFT) :

- Le poste effets publics et valeurs assimilées s'établit à 688 823 milliers d'euros regroupant les opérations sur titres détenus dans le cadre de la réglementation EMIR, contre 622 511 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
- Les créances sur établissements de crédit augmentent à 676 731 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre 128 205 milliers d'euros enregistrés au 31 décembre 2022.

Ces créances se composent principalement de :

- 583 535 milliers d'euros de prêt au jour le jour et créance rattachée, liés à l'activité "collatéral", contre 11 711 milliers d'euros au 31 décembre 2022,
 - 79 226 milliers d'euros de prêt au jour le jour et intérêts courus, auprès de la centrale de trésorerie du groupe contre un prêt au jour le jour de 109 011 milliers d'euros au 31 décembre 2022,
 - 12 963 milliers d'euros sur les comptes ordinaires débiteurs,
 - 1 000 milliers de prêts à terme,
- Les parts dans les entreprises liées s'établissent à 46 040 milliers d'euros au 31 décembre 2023. Elles sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

FILIALES & PARTICIPATIONS	Devise	% Contrôle au 31/12/2022	Provision 2022	Valeur nette comptable au 31/12/2022	Augmentation	Diminution	Valeur brute comptable au 31/12/2023	Provision 31/12/2023	Valeur nette comptable au 31/12/2023
AMUNDI ESR	EUR	99,99		34 166 829			34 166 829		34 166 829
AMUNDI INTERMEDIATION	EUR	35,81		5 628 480			5 628 480		5 628 480
DNA SA	EUR	100	408 000	1 823 000			2 231 000	452 000	1 779 000
LRP	EUR	100	16 000	15 000			31 000	16 000	15 000
AMUNDI FINANCE EMISSIONS	EUR	99,99		2 225 684			2 225 684		2 225 684
LCL EMISSIONS	EUR	99,99		2 225 186			2 225 186		2 225 186
TOTAL			424 000	46 084 179	0	0	46 508 179	468 000	46 040 179

- Le portefeuille d'obligations et autres titres à revenu fixe s'élève à 277 136 milliers d'euros contre 60 198 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
Les positions correspondent principalement au portage des obligations émises par les filiales Amundi Finance Emissions, LCL Emissions ainsi que par Crédit Agricole SA et Amundi SA, pendant la période de commercialisation des EMTN ou avant rachat pour destruction par ces sociétés émettrices.
Au 31 décembre 2023 l'en-cours des EMTN en phase de commercialisation porté par Amundi Finance ressort à 182 500 milliers d'euros.
- Le poste actions et autres titres à revenu variable baisse à 94 009 milliers d'euros au 31 décembre 2023, contre 290 365 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
Cette baisse est due à la cession des parts OPCVM lors du premier semestre 2023. L'opération intervient dans un contexte d'allègement des contraintes imposées précédemment sur les ratios de liquidité réglementaires suite la crise de 2020.
- Le poste immobilisations incorporelles ressort à 227 424 milliers d'euros correspondant au fonds de commerce.
- Le poste Autres actifs (hors IFT) s'élève à 229 803 milliers d'euros contre 842 480 milliers d'euros au 31 décembre 2022. Il se compose principalement :
 - Des dépôts de garantie versés de l'activité "collatéral" pour 203 162 milliers d'euros contre 815 413 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - Des acomptes versés au titre de l'impôt sur les sociétés pour 21 904 milliers d'euros contre 23 624 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - Des coupons à recevoir pour 2 065 milliers d'euros.
 - Des créances clients pour 69 milliers d'euros contre 780 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
 - Des autres créances pour 2 604 milliers d'euros.
- Le poste "comptes de régularisation" (hors IFT) s'élève à 37 770 milliers d'euros contre 34 706 milliers d'euros au 31 décembre 2022.
Il se compose principalement d'un solde de 37 769 milliers d'euros des produits à recevoir sur les engagements de hors bilan (fonds garantis et EMTN) suivant le rythme d'encaissement des revenus : les commissions de garantie variables sur fonds PEA sont encaissées annuellement, les commissions de garantie fixes pour la plupart à l'échéance des fonds, tout comme les commissions de garantie variables sur fonds non PEA.
Les commissions de placement, les indemnités de rachat et les commissions de garantie sur les émissions d'EMTN sont encaissées trimestriellement.

Au passif (hors activité IFT) :

- Le poste Dettes envers les établissements de crédit s'élève à 681 649 milliers d'euros dont :
 - 616 041 milliers d'euros d'emprunts à terme et dettes rattachées correspondant au financement des activités liées à la réglementation EMIR contre 623 216 milliers d'euros en 2022.
 - 65 000 milliers d'euros d'emprunts à terme correspondant aux placements effectués par Amundi SA dans le cadre des programmes d'émissions des EMTN destinés au réseau CA Italie, les dettes rattachées remontent à 608 milliers d'euros en 2023.

- Le poste Dettes représentées par un titre pour 30 215 milliers d'euros correspondant aux programmes d'émissions d'EMTN par Amundi Finance.

- Le poste Autres passifs (hors IFT) à 838 912 milliers d'euros au 31 décembre 2023 (64 477 milliers d'euros en 2022) enregistre principalement la dette en attente de règlement liée au portage des EMTN pendant la période commercialisation pour 182 500 milliers d'euros (à la suite de la mise en place du franco de paiement), les dépôts de garantie reçus liés à l'activité "collatéral" pour 618 690 milliers d'euros, la provision d'impôt sur les sociétés pour 23 056 milliers d'euros, la dette en attente de règlement aux contreparties marché pour 10 740 milliers d'euros et la dette sur coupons à payer pour 1 727 milliers d'euros.

- Le poste Comptes de Régularisation (hors IFT), à 22 812 milliers d'euros contre 12 559 milliers d'euros en 2022, se décompose comme suit :
 - 22 069 milliers d'euros de charges à payer dont :
 - 17 432 milliers d'euros au titre des rétrocessions de commissions de placement,
 - 2 894 milliers d'euros de factures non parvenues dont 2 166 milliers d'euros des salariés mis à disposition par Amundi SA,
 - 763 milliers d'euros au titre de provision sur groupement de moyen,
 - 816 milliers d'euros au titre des indemnités d'animation de marché sur les montages de type CA Oblig Immo,
 - 94 milliers d'euros de provision sur taxes bancaires.
 - 744 milliers d'euros de produits constatés d'avance représentant l'étalement des indemnités pour risque de collecte sur les montages en cours de commercialisation de types fonds à formules, EMTN Amundi Finance Emissions, EMTN LCL Emissions.

Activité IFT : l'activité fait apparaître un solde net débiteur de 20 088 milliers d'euros au 31 décembre 2023 contre un solde net débiteur de 3 745 milliers d'euros au 31 décembre 2022 et se compose principalement de :

- Solde net débiteur de 92 752 milliers d'euros de positions sur les options contre un solde net créditeur de 59 943 milliers d'euros en 2022.
 - Solde net créditeur de 87 061 milliers d'euros liés à la valorisation des IFT (swap et options) contre un solde net débiteur de 64 175 milliers d'euros en 2022.
 - Solde net débiteur de 15 932 milliers d'euros concernant les positions de couverture contre un solde net débiteur de 100 milliers d'euros en 2022.
 - Solde créditeur de 1 535 milliers d'euros sur la correction de valeur des instruments financiers au titre du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA) contre 587milliers d'euros en 2022.
- Les Provisions pour risques et charges pour 2 632 milliers d'euros contre 6 064 milliers d'euros en 2022 dont :
 - 1 761 milliers d'euros de provisions pour risques sur l'activité de garantie des fonds et des véhicules d'émissions contre 3 220 milliers d'euros en 2022.
 - 625 milliers d'euros de provisions sur le fond garanti « Testaments obsèques » contre 2 779 milliers d'euros en 2022.
 - 106 milliers d'euros de provisions sur engagements de retraite.
 - 62 milliers d'euros de provisions pour geste commercial en dédommagement à un tiers qui ne relève pas d'un incident opérationnel.
 - 51 milliers d'euros de provisions liée à la garantie du fond CPPI.
 - 28 milliers d'euros de provisions pour indemnisation groupe de TVA.
 - Un emprunt subordonné à durée indéterminée destiné à augmenter le niveau des fonds propres de la société était présent dans les comptes au 31 décembre 2022 pour un montant de 100 000 milliers d'euros, celui-ci a été remboursé en décembre 2023.

- Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (Tableau prévu au I de l'article L.441-14)

	Article D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(en milliers d'euros)												
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées		4				4		14	2		38	54
Montant total des factures concernées HT ou TTC		27				27		273	7		389	669
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	0,00%	0,10%	0,00%	0,00%	0,00%	0,10%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice												
(B) Factures exclues du A relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclus						0						0
Montant des factures exclus												
(C) Délais de paiement de référence utilisées												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	> 30 jours						>30 jours					

Ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes qui n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

- Les capitaux propres d'Amundi Finance évoluent comme suit :

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022	40 320	548 162			139 981	728 463
Dividendes versés au titre de 2022			-139 964			-139 964
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social			139 981		-139 981	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2023					133 103	133 103
Autres variations						
Solde au 31 décembre 2023	40 320	548 179			133 103	721 602

HORS BILAN AU 31 décembre 2023

Au 31 décembre 2023, les instruments financiers à terme (IFT) sont comptabilisés pour un notionnel de 67 574 millions d'euros contre 63 038 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Tableau de synthèse des IFT :

Notionnel en millions d'euros	31/12/2023	31/12/2022	Variation en %
IFT activité FONDS	23 146	25 627	-9,7%
IFT activité EMTN CASA	1 704	1 896	-10,1%
IFT activité EMTN LCLE	24 902	23 889	4,2%
IFT activité EMTN AFE	15 725	9 916	58,6%
IFT activité EMTN AMUNDI SA	1 412	1 059	33,4%
IFT activité EMTN AMUNDI FINANCE	30	31	-1,9%
IFT activité COLLATERAL TITRES	655	621	5,5%
TOTAL	67 574	63 038	7,2%

Le poste Engagements de garantie donnés s'élève à 26 288 millions d'euros contre 18 047 millions d'euros au 31 décembre 2022.

Le poste Actifs donnés en garantie s'élève à 538 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 517 millions d'euros au 31 décembre 2022, il correspond au Collatéral Titres donnés aux contreparties de marché dans le cadre de la réglementation EMIR.

Le poste Actifs reçus en garantie s'élève à 1 319 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 1 012 millions d'euros au 31 décembre 2022, les actifs reçus en garantie correspondent au collatéral titres reçus des fonds et des contreparties de marché dans le cadre de la réglementation EMIR.

DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Le résultat distribuable s'élève à 459 354 614,78 euros, dont le résultat de l'exercice 2023 pour 133 102 986,34 euros et le report à nouveau pour 326 251 628,44 euros.

Au titre de l'exercice 2023, il est proposé de distribuer 133 087 795,28 euros, soit un dividende unitaire de 50,32 euros.

Le report à nouveau s'élèvera donc après affectation du résultat à 326 266 819,50 euros.

Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au cours des trois exercices précédents, la société a attribué à chaque action, un dividende de :

Exercice	Dividende en €	Revenu distribué éligible à l'abattement de 40% (*) en €	Revenu distribué non éligible à l'abattement de 40% (*) en €
2022	52,92	52,92	
2021	46,10	46,10	-
2020	37,42	37,42	-

(*) Article 158-3-2 du CGI

PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT SUR 2024

Dans un contexte de taux positif et de besoin de liquidité important pour les réseaux de distribution, l'activité d'émission d'EMTN devrait rester soutenue sur la France.

A l'international, l'activité de garantie devrait augmenter avec le développement de fonds structurés garantis en Espagne et en Italie.

CHANGEMENTS APPORTES AUX MODES DE PRESENTATION DES COMPTES

Aucun changement significatif de méthode n'a été apporté au mode de présentation des comptes.

CONTROLE DE LA SOCIETE

Le contrôle de la société au 31 décembre 2023 est le suivant :

- Amundi Asset Management détient 76,13% des actions,
- Amundi détient 23,87% des actions,

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Capital en fin d'exercice (en euros)	40 320 157	40 320 157	40 320 157	40 320 157	40 320 157
Nombre d'actions émises	2 644 829	2 644 829	2 644 829	2 644 829	2 644 829
Opérations et résultat de l'exercice (en milliers d'euros)					
Produit Net Bancaire	184 358	133 642	150 334	173 799	163 466
Résultat avant impôt, amortissement et provisions	174 407	123 634	141 515	164 838	154 751
Impôts sur les bénéfices	-47 129	-24 310	-25 040	-21 897	-23 056
Résultat après impôts, amortissements et provisions	139 480	98 973	121 943	139 981	133 103
Montant des bénéfices distribués	139 462	98 970	121 927	139 964	133 088
Résultat des opérations réduit à une action (en euros)					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	52,74	37,42	46,11	52,93	50,33
Résultat après impôt, amortissements et provisions	52,74	37,42	46,11	52,93	50,33
Dividende attribué à chaque action	52,73	37,42	46,10	52,92	50,32
Personnel					
Effectif moyen du personnel	9	8	9	9	9
Montant de la masse salariale de l'exercice (en milliers d'euros)	699	717	792	784	808
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (charges et œuvres sociales) (en milliers d'euros)	290	302	337	329	321

FACTEURS DE RISQUES LIÉS A AMUNDI FINANCE

1.1 Risque de crédit et de contrepartie

Amundi Finance est exposé aux risques de crédit et de contrepartie susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats.

Amundi offre un panel de produits garantis et à formule (structurés). Ces produits incluent des fonds qui sont partiellement ou entièrement garantis ou qui ont des rendements garantis. Amundi Finance apporte les garanties à ces fonds et est donc soumis à un certain nombre de risques liés à cette activité. En particulier, si l'émetteur de l'un des actifs détenus par les fonds garantis par Amundi Finance venait à faire défaut ou à entrer dans une procédure d'insolvabilité ou une procédure similaire, Amundi Finance devrait supporter des coûts importants pour remplacer ces actifs et remplir ses obligations en tant que garant. Ces fonds garantis peuvent également conclure divers instruments dérivés avec de grandes contreparties bancaires. De telles transactions exposent Amundi Finance au risque de contrepartie. En cas de défaillance d'une contrepartie ou d'engagement d'une procédure d'insolvabilité ou similaire, Amundi Finance encourrait des coûts substantiels pour remplacer les transactions et remplir ses obligations en tant que garant.

Amundi Finance est également soumis au risque de contrepartie si une ou plusieurs institutions financières venaient à faire défaut ou à engager une procédure d'insolvabilité ou similaire, Amundi Finance devrait dénouer de telles transactions et rechercher d'autres contreparties pour conclure de nouvelles transactions. Amundi Finance couvre systématiquement son exposition au risque de marché sur la performance garantie aux investisseurs en actions et en titres à formule, en concluant des opérations sur dérivés avec des institutions financières internationalement reconnues. Si les opérations sur dérivés sont sécurisées par du collatéral, Amundi Finance est néanmoins soumis à un certain nombre de risques liés à ces opérations. Amundi Finance pourrait ne pas être en mesure de conclure des opérations de couverture de remplacement exactement au même prix ou aux mêmes conditions, en particulier si le défaut ou l'insolvabilité devait entraîner des mouvements brusques sur les marchés financiers.

Amundi Finance utilise également le produit net de l'émission de Titres pour les besoins du financement de son activité en général et la couverture de ses obligations en vertu des Titres. Ainsi, il utilise tout ou partie du produit de l'émission de Titres pour acquérir des actifs qui pourront être, de manière non limitative, une ou plusieurs valeurs mobilières, un ou plusieurs contrats de dépôt, un ou plusieurs contrats d'échange (les "Contrats de Couverture"). La contrepartie peut être une banque, une institution financière, un industriel ou une entreprise commerciale, un gouvernement ou une entité gouvernementale ou un fonds. La capacité d'Amundi Finance à satisfaire ses obligations relatives aux Titres dépendra alors de la réception des paiements qui lui sont dus au titre de ces Contrats de Couverture. Le risque comprend également le risque de règlement inhérent à toute transaction impliquant un paiement de cash ou une livraison d'actifs en dehors d'un système de règlement sécurisé. Au 31 décembre 2023, les actifs pondérés en fonction des risques de crédit et de contrepartie s'élevaient à 1,75 milliards d'euros.

1.2 Risque de marché et liquidité

L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité d'Amundi Finance.

Au titre de la garantie apportée par Amundi Finance aux fonds garantis, Amundi Finance pourrait mettre en place des opérations sur dérivés avant de connaître le montant exact des ordres de souscription des investisseurs, Amundi Finance étant ainsi exposé au risque de marché. Dans le cas où le montant final serait inférieur aux prévisions, Amundi Finance pourrait supporter des frais financiers substantiels pour dénouer l'excédent de position.

L'évolution et la volatilité des marchés financiers peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité d'Amundi Finance.

Amundi Finance est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidités, qui peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

Si la valorisation des dérivés change de manière significative, Amundi Finance peut être amené à fournir des garanties à ses contreparties, exposant Amundi Finance à un risque de liquidité. Amundi Finance devrait alors emprunter auprès de Crédit Agricole SA le montant à fournir aux contreparties, ce qui pourrait entraîner des coûts financiers importants. Amundi Finance respecte le LCR (Liquidity Coverage Ratio) dans lequel le besoin de trésorerie en cas de stress de collatéral est inclus.

Amundi Finance est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidités, qui peuvent être limités pour des raisons indépendantes de sa volonté, et pourraient avoir un effet défavorable significatif sur ses résultats.

1.3 Risques opérationnels et risques connexes

1.3.1 Risques opérationnels

Les risques opérationnels résultent principalement de l'inadéquation ou de la défaillance des processus, des systèmes, ou des personnes en charge du traitement des opérations, ainsi que des risques associés à des événements externes. Ils pourraient avoir un impact négatif sur les résultats d'Amundi Finance.

Amundi Finance est exposé aux risques opérationnels liés à la mise en place et à la gestion de fonds garantis et structurés. Si les actifs ou les opérations hors bilan s'avéraient insuffisamment corrélés à la performance garantie due aux investisseurs, Amundi Finance en tant que garant pourrait subir des pertes financières importantes.

Par ailleurs, Amundi Finance est exposé au risque de dysfonctionnements opérationnels de ses systèmes de communication et d'information. Toute défaillance, interruption ou violation de la sécurité de ces systèmes pourrait entraîner des défaillances ou des interruptions dans ses systèmes de gestion de la relation client et de service. Amundi Finance est exposé à la cybercriminalité ciblant ses clients, ses fournisseurs ou partenaires mais également ses propres infrastructures et données informatiques. L'interconnexion entre les différentes entreprises de marché et la concentration de celles-ci augmentent le risque d'un impact sur Amundi Finance en cas d'attaques visant l'un des maillons de cette chaîne tenant notamment compte de la complexité des systèmes devant être coordonnés dans des délais contraints. Les conséquences d'un dysfonctionnement opérationnel ou d'une erreur humaine, même brèves et temporaires, pourraient entraîner des perturbations importantes dans l'activité d'Amundi Finance. Amundi Finance n'a pas eu à déplorer d'incident opérationnel susceptible d'avoir un impact négatif sur ses résultats depuis sa création.

1.3.2 Risques de non-conformité, juridiques et réglementaires

Les risques de non-conformité découlant du non-respect des dispositions réglementaires et légales régissant ses activités, et les risques de réputation qui pourraient survenir du fait du non-respect de ses obligations réglementaires ou légales, ou des normes professionnelles et déontologiques pourraient avoir un impact défavorable sur les résultats et les opportunités commerciales d'Amundi Finance.

Compte tenu de son activité qui consiste à emprunter et lever des capitaux, Amundi Finance est exposé au risque de litiges avec des investisseurs, à des procédures civiles ou pénales, à des procédures administratives, à des actions réglementaires ou d'autres litiges. Les plaignants dans ce type d'actions peuvent demander le recouvrement de montants importants ou indéterminés ou d'autres mesures correctives qui peuvent affecter la capacité d'Amundi Finance à exercer son activité et l'ampleur de la perte potentielle liée à ces actions peut demeurer inconnue pendant une période de temps substantielle.

Le coût de la défense des actions futures peut être important. Il peut également y avoir une publicité négative associée aux litiges qui pourrait diminuer la volonté des investisseurs de recourir aux services d'Amundi Finance, que les allégations soient justifiées ou pas ou qu'Amundi Finance soit finalement jugé responsable ou pas. La survenance d'un tel risque pourrait entraîner une perte de valeur ou une atteinte à la réputation d'Amundi Finance. Toutefois, depuis sa création, Amundi Finance n'a jamais été exposé à un litige avec un investisseur susceptible d'avoir un impact défavorable sur ses résultats et ses perspectives commerciales.

Amundi Finance est soumis à un cadre réglementaire dans les pays où il opère soit principalement en France et en Autriche. Des modifications du cadre réglementaire et environnemental sont susceptibles d'avoir un effet défavorable important sur son activité et ses résultats.

Amundi Finance, étant un établissement de crédit, est soumis à la réglementation des autorités de contrôle bancaire. Amundi Finance n'a émis aucun titre au cours de l'exercice 2022.

La réglementation bancaire est en constante évolution et les réformes réglementaires peuvent réduire l'intérêt des produits Amundi pour ses clients bancaires ou compagnies d'assurance, et modifier le traitement de solvabilité et de liquidité de ces produits dans leur bilan. Toutes les réformes bancaires modifiant les règles réglementaires applicables aux transactions et produits d'Amundi Finance peuvent avoir un effet défavorable significatif sur les revenus, les résultats et les conditions financières d'Amundi Finance.

Egalement, la capacité d'Amundi Finance à développer ses activités ou à exercer certaines activités existantes peut être limitée par des exigences réglementaires nouvelles.

Les activités et les résultats d'Amundi Finance peuvent également être affectés par les politiques ou actions de diverses autorités de régulation en France ou dans les autres pays dans lesquels il opère. Depuis sa création, les évolutions du cadre réglementaire auquel Amundi Finance est soumis n'ont pas eu d'effet défavorable sur son activité ou ses résultats.

Au 31 décembre 2023, les actifs pondérés en fonction des risques opérationnels et des risques connexes s'élevaient à 0,20 milliard d'euros.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le contrôle interne et la gestion des risques d'Amundi Finance s'inscrivent dans le cadre du dispositif du groupe Amundi.

Le champ du contrôle interne ne se limite pas aux procédures permettant de fiabiliser les informations comptables et financières.

Le dispositif de contrôle interne est défini comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

Ce dispositif comporte toutefois des limites inhérentes aux défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- Application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Performance financière par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- Connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques, en particulier la conformité de l'ensemble des activités de gestion aux réglementations, contrats et autres engagements applicables,
- Conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- Prévention et détection des fraudes et erreurs,
- Exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi répond notamment aux dispositions prévues par le Code monétaire et financier (article L. 511-41), l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumises au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), le Règlement Général de l'AMF et les textes relatifs à la gouvernance d'entreprise, émis notamment par l'Autorité Bancaire Européenne et le Comité de Bâle.

Il est en outre structuré de façon cohérente avec les principes édictés par Crédit Agricole S.A. et le groupe Crédit Agricole, avec pour finalité d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle exercé par le Groupe actionnaire majoritaire.

Ces référentiels externes sont complétés de chartes, normes et procédures internes propres à Amundi dans les domaines de contrôle des risques, y compris informatiques et comptables, de contrôle de conformité et d'audit interne.

Ce dispositif de contrôle interne s'applique de manière homogène à l'ensemble des entités du Groupe Amundi (hors joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire) et couvre l'encadrement et la maîtrise des activités ainsi que la mesure et la surveillance des risques. Le dispositif mis en œuvre par Amundi est décliné et adapté par les différentes fonctions et filiales en fonction de leurs spécificités notamment au regard de leurs obligations réglementaires.

Les moyens, outils et reportings mis en œuvre dans cet environnement normatif permettent une information régulière du Conseil d'administration et de la Direction Générale sur le fonctionnement des dispositifs de contrôle interne et sur leur adéquation au regard du profil de risque du Groupe.

1. Principes d'organisation du dispositif de contrôle interne

a. Principes fondamentaux

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur les principes fondamentaux suivants :

- Une information systématique du Conseil d'administration portant sur l'encadrement des risques, le suivi des limites accordées, les activités et les résultats des contrôles mis en œuvre par les différentes composantes du dispositif de contrôle interne ainsi que les incidents significatifs ;
- Une implication directe de la Direction Générale dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne ;
- Une couverture exhaustive des activités et des risques ;

- Une définition claire des responsabilités, une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle au travers de délégations formalisées et mises à jour.

Il s'appuie schématiquement sur deux principaux piliers :

- Des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : risques financiers, risques opérationnels (traitements opérationnels, information comptable et financière, systèmes d'information), risques juridiques et risques de non-conformité ;
- Un dispositif de contrôle comprenant des contrôles permanents réalisés directement par les entités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés et un contrôle périodique mis en œuvre par l'Inspection.

b. Pilotage du dispositif

Le groupe Amundi est en charge du dispositif de contrôle interne d'Amundi Finance.

Le dispositif de contrôle interne d'Amundi repose sur le contrôle permanent de premier niveau, le contrôle permanent de second niveau assuré par les fonctions Risques et Conformité et pour partie par la fonction Sécurité s'agissant du système d'information et le contrôle périodique exercé par l'Inspection. Il couvre l'ensemble du Groupe en France et à l'international à l'exception des joint-ventures dans lesquelles Amundi est actionnaire minoritaire.

Le Comité de Contrôle Interne, co-présidé par les Directeurs d'Amundi en charge des Divisions GSG (Gouvernance et Secrétariat Général) et SFC (Stratégie, Finance et Contrôle), s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne et coordonne les activités de Contrôle Périodique, de Contrôle Permanent, des Risques, de la Conformité et de la Sécurité. Il est composé notamment du Directeur des Risques, du Directeur de la Conformité, du Directeur de la Sécurité, du Directeur Juridique et du Directeur de l'Inspection d'Amundi. Il se réunit onze fois par an.

Le Comité est chargé de :

- Faire un point sur le dispositif de contrôle interne et le système de contrôle mis en œuvre ;

- Procéder à l'examen des principaux risques de toute nature auxquels est exposée Amundi et des évolutions intervenues dans les systèmes de mesure des risques et des performances, et s'assurer de l'adéquation du dispositif de contrôle interne pour correctement piloter ces risques ;
- Prendre toute décision nécessaire pour remédier aux faiblesses du contrôle interne ;
- Suivre la mise en œuvre des engagements pris à la suite des missions d'audit internes et externes ;
- Décider des mesures correctives des carences relevées par les missions d'audit ainsi que par les reportings d'activité et de contrôle dont disposent les responsables des fonctions de contrôle ou le management au sein de l'entité.

c. Rôle de l'organe délibérant

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. Il détermine et arrête les stratégies et limites de risques de la société.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne, notamment aux procédures de gestion des risques.

d. Rôle de l'organe exécutif

L'organe exécutif est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

L'organe exécutif définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et s'assure que les moyens attribués sont adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées.

e. Contrôle interne consolidé

Conformément aux principes en vigueur au sein du Groupe, le dispositif de contrôle interne du groupe Amundi s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

Ce principe appliqué par chaque entité du Groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le dispositif de contrôle interne selon une logique pyramidale et renforce la cohérence entre les différentes entités du Groupe.

Ainsi, pour ce qui concerne Amundi Finance, le groupe Amundi effectue une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ses filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

- **Dispositif de prévention et contrôles des risques de non-conformité**

Le Groupe Amundi a renforcé son dispositif de connaissance des clients (« KYC »).

Le dispositif de lutte anti-corruption déployé dans l'ensemble du Groupe a fait l'objet d'une certification « ISO 37001 ».

Le dispositif de gestion des conflits d'intérêts a été adapté comme suit :

- Une Charte de Déontologie boursière a été rédigée ;
- Une politique de restriction de détention de titres Amundi dans les portefeuilles gérés pour compte de tiers et pour compte propre a été mise en place ;
- La cartographie des conflits d'intérêts a été mise à jour.

- **Dispositif de contrôle périodique**

La démarche suivie par l'Inspection d'Amundi a fait l'objet d'un processus d'assurance et d'amélioration continue de la qualité.

- **Contrôle interne en matière de sécurité des systèmes d'information**

En matière de cyber sécurité, des tests d'intrusion ont été réalisés, tout au long de l'année, par une société externe spécialisée, tant en interne qu'en externe. Ces tests font systématiquement l'objet d'un bilan et des mesures sont prises lorsque des incidents sont identifiés.

- **Plan de continuité d'activité (PCA)**

Au cours de l'année 2023, des tests du dispositif PCA d'Amundi ont été menés :

- Le Plan de Secours Informatique (PSI) a été testé du 10 au 17 septembre 2023 en simulant la perte d'un datacenter.
- Le Plan de Repli Utilisateurs (PRU) a été testé le 1er juin 2023 pour les Salles de Repli Immédiat, les 24 mars et 10 novembre 2023 pour les tests de tenue de charge des connexions à distance.

2. Description synthétique du dispositif de contrôle interne et de maîtrise des risques auxquels est soumise l'entreprise

a. Typologie des risques

Amundi Finance est exposée aux risques décrits au chapitre « Risques » ci-dessus : risque de crédit et de contrepartie, risque lié à la réglementation, risques opérationnels, risques de non-conformité et juridiques.

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce, Amundi Finance est tenue de reporter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'elle produit,

ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités.

L'impact environnemental et l'impact sociétal des activités d'Amundi Finance s'inscrivent dans le cadre des politiques définies par Amundi et présentées dans son rapport de gestion.

b. Dispositif de contrôle des risques

Le dispositif de contrôle des risques de l'activité d'Amundi Finance repose sur :

- La définition d'une stratégie risques pour l'activité, qui impose un adossement des opérations et définit les produits autorisés ; la stratégie risque précise également les limites applicables aux expositions résiduelles qui peuvent être portées par Amundi Finance ;
- Une validation de ce dispositif en Comité Risques du groupe Amundi ;
- Une surveillance des risques de contrepartie, du correct adossement des opérations et du respect des règles de gestion et des limites applicables aux expositions résiduelles conservées par Amundi Finance.

c. Dispositif de contrôle des risques de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne.

Ce dispositif est mis en œuvre conformément aux procédures et recommandations édictées par les régulateurs Français et Européens.

Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, y compris en matière de lutte anti-blanchiment et de lutte contre le financement du terrorisme, de prévention de la fraude et de la corruption, fait l'objet d'une revue mensuelle lors du comité Conformité. Lors de ce Comité, les résultats des contrôles effectués sont commentés, et d'éventuelles mesures correctrices décidées. Cette instance est également chargée de valider la cartographie des risques de non-conformité et le plan d'action qui l'accompagne.

d. Dispositif de Sécurité Financière

Le dispositif de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme est encadré par des procédures spécifiques, qui prévoient, notamment, un ajustement des diligences d'entrée en relation en fonction de la typologie des clients et de leur lieu de résidence.

Amundi Finance assure la commercialisation des notes émises par Amundi, Amundi Finance et ses véhicules, uniquement au profit de distributeurs et clients directs institutionnels régulés avec lesquels sont conclus des contrats de souscription et contrats de distribution qui prévoient que le distributeur s'acquittera des obligations en matière de connaissance relative à sa clientèle.

Les dossiers clients sont constitués, répertoriés et validés par la Compliance dans un système informatique dédié.

Le dispositif de surveillance inclut également le contrôle des personnes politiquement exposées.

e. Dispositif spécifique de contrôle interne de l'information comptable et financière ; Rôle et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière

Amundi Finance publie des comptes individuels, qui sont consolidés dans les comptes du groupe Amundi et de ses actionnaires.

La Direction Financière du groupe Amundi assure la responsabilité de l'élaboration des états financiers d'Amundi Finance.

La Direction Financière met en œuvre les systèmes d'information comptable et financière lui permettant d'élaborer les données d'Amundi Finance dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

Sous l'autorité de la Direction Générale, la Direction Financière d'Amundi assure la responsabilité de l'élaboration de l'information comptable et financière. En particulier, la Direction Financière :

- Etablit les états financiers consolidés selon les normes comptables internationales (IFRS) et conformément aux règles et principes comptables communiqués et définis par le groupe Crédit Agricole ;
- Etablit les états financiers sociaux de chacune de ses entités conformément aux normes comptables locales en vigueur ;
- Elabore les différents *reportings* réglementaires, prudentiels et fiscaux ;
- Produit les différentes informations de gestion nécessaires au pilotage de l'activité ;
- Assure la communication financière d'Amundi auprès des investisseurs.

f. Contrôle permanent de l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle de l'information comptable et financière au sein de la Direction Financière s'appuie sur les contrôles exercés d'une part par les équipes de la Comptabilité, du Contrôle de gestion et de la trésorerie, et d'autre part par une cellule de contrôle comptable dédiée, rattachée directement au Directeur Financier. Ce dispositif est complété par un contrôle permanent comptable assuré par une équipe indépendante, rattachée à la Direction des Risques.

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- Conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires, et des normes du groupe Crédit Agricole ;
- Fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière d'Amundi et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation ;
- Sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement d'Amundi sur l'information publiée ;
- Prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Le contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels. En particulier, les risques suivis par la Direction des Risques, et en particulier ceux liés aux engagements hors bilan, font l'objet d'un rapprochement avec la comptabilité afin de s'assurer de l'exhaustivité de l'information et de la bonne évaluation dans les états financiers.

Le responsable du contrôle permanent comptable d'Amundi s'assure de la mise en œuvre des éventuelles actions correctives, pour renforcer le dispositif de contrôle permanent comptable.

g. Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, le commissaire aux comptes met en œuvre les diligences qu'il juge appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- Audit des comptes individuels de la société Amundi Finance ;
- Examen limité des comptes semestriels de la société Amundi Finance.

Dans le cadre de sa mission légale, le commissaire aux comptes présente les conclusions de ses travaux au Conseil d'administration d'Amundi Finance.

h. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

L'Inspection du groupe Amundi assure le contrôle périodique d'Amundi Finance, de façon indépendante des unités opérationnelles, en application de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement.

Le plan d'audit est établi sur la base du programme pluriannuel d'audit découlant de la cartographie des risques du Groupe Amundi.

L'objectif du programme pluriannuel est de couvrir le périmètre d'audit (calé sur le périmètre des entités surveillées) sur une période de 5 ans au maximum et la fréquence moyenne retenue est de l'ordre de 3 ans.

i. Dispositif de contrôle de la Continuité d'Activité

Le plan de continuité d'activité (PCA) d'Amundi Finance est intégré dans celui d'Amundi.

Le plan de continuité d'activité (PCA) décrit les solutions de secours et leurs modalités de mise en œuvre en fonction du scénario de crise opérationnelle concerné et est validé en comité de niveau direction : le Comité de Sécurité d'Amundi.

Ce dispositif opérationnel comporte cinq éléments clés :

- Un dispositif de gestion de crise qui s'appuie sur une organisation et des moyens disponibles 24 h/24 et 7 j/7 afin notamment d'alerter, analyser ou suivre la situation mais également de décider ou de communiquer ;
- Un plan de repli utilisateurs (PRU) activable en 4 h qui repose, pour les entités parisiennes, sur un site situé à 25 kilomètres de Paris comprenant 230 positions dédiées qui peuvent être étendues à 700 en cas de besoin et sur une plateforme de travail à distance permettant 1 000 connexions simultanées extensible à 2000 ; s'agissant de la négociation, un dispositif permet de reprendre l'activité sous 2 h en cas d'indisponibilité des locaux dédiés dans le cadre d'un plan de repli immédiat;
- Un plan de secours informatique (PSI) activable en 4 h qui s'appuie sur 2 data centers gérés en actif/actif avec une redondance des plateformes ;
- Un contrôle du plan de continuité des prestataires ;
- Un dispositif de pilotage du plan de continuité d'activité (PCA) reposant sur une organisation transverse. Amundi réalise des analyses d'impact sur les activités (BIA) pour chacun de ses métiers, définissant pour chaque processus un niveau de criticité et des besoins nécessaires afin de maintenir l'activité considérée.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement mis à jour et testé annuellement.

Les scénarii de sinistre potentiel couverts sont :

- Indisponibilité d'environnement de travail local causée par l'inaccessibilité du site ou par la défaillance des installations techniques (panne électricité, perte d'accès des moyens télécom...). Ce scénario intègre l'indisponibilité d'un immeuble ou d'un ensemble d'immeubles lorsque ceux-ci sont regroupés ;
- Indisponibilité du personnel causée par une grève de transports publics, une épidémie, une crue, etc. Les solutions permettant de couvrir ce scénario doivent permettre à Amundi de maintenir la continuité de ses activités dès lors que 30 % de ses effectifs sont disponibles ;

- Indisponibilité physique des systèmes d'information causée par la destruction physique de matériels du Datacenter ou des moyens d'accès réseau au Datacenter ;
- Indisponibilité logique des systèmes d'information Datacenter causée par malveillance, erreur ou accident (attaque virale, intrusion, destruction accidentelle d'une baie de données ou un « bug » informatique altérant des bases de données) ;
- Indisponibilité massive des postes de travail causée, par exemple, par une attaque virale massive qui toucherait les postes de travail.

Ce plan d'urgence et de poursuite de l'activité est régulièrement entretenu et testé annuellement.

* * *

Conformément aux dispositifs et procédures existants au sein d'Amundi Finance et aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole décrites ci-avant, le Conseil d'Administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des axes de progrès enregistrés en la matière et de l'avancement des mesures correctrices adoptées dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen de reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôle.

Rapport sur le Gouvernement d'Entreprise (Article L. 22-10-10 du Code de Commerce)

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce, et en complément du rapport de gestion, nous vous soumettons le présent rapport sur le Gouvernement d'entreprise établi notamment à partir des éléments relatifs à la présentation de la gouvernance et des travaux du Conseil d'Administration menés en 2023.

Ce rapport a vocation à présenter les traits saillants de la gouvernance d'entreprise de la Société, qui s'articule autour du Conseil d'Administration de la société.

Seront également présentées les informations individuelles des membres du Conseil d'Administration, comprenant notamment la liste de l'ensemble de leurs mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice.

Rôle du Conseil d'Administration

Le rôle du Conseil est celui d'un Conseil d'Administration de Société anonyme de droit français : conformément à l'article L 225-35 du Code de commerce, il « détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. [...] Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. »

Ainsi, au 31 décembre 2023, le Conseil d'Administration est composé de 4 administrateurs dont la composition à la clôture de l'exercice figure ci-après :

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Depuis le 4 mai 2022, Monsieur Edouard AUCHÉ préside le Conseil d'Administration de la Société.

Dans le cadre de ses missions légales, le Président du Conseil d'Administration :

- organise et dirige les travaux du Conseil, dont il rend compte à l'Assemblée générale ;

- veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission ;
- arrête les ordres du jour du Conseil et veille à ce que l'information fournie aux administrateurs leur permette de se prononcer de manière éclairée ;
- encourage et promeut le dialogue au sein du Conseil ;
- veille à la clarté des décisions prises par le Conseil.

Directeur Général et Administrateur

En application de l'article 16 des Statuts, la Société est dirigée par un Directeur Général dont les fonctions sont dissociées de la présidence du Conseil.

Le Directeur Général, Monsieur Olivier GUILBAULT est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Directeur Général Délégué

En application de l'article 16 des Statuts, sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le Directeur Général Délégué de la société, Monsieur Ludovic SOUDAN dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, le Directeur Général Délégué conserve, sauf décision contraire du Conseil d'administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

Administrateurs

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre et à la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux de la société. Il est attentif à la diversité d'expériences de ses membres et à la représentativité équilibrée des genres, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise.

Chaque administrateur dont la durée des fonctions est de trois années (article 11 des statuts), est doté de compétences qui lui sont propres au sein du Conseil d'Administration pour lui permettre d'accomplir ses missions dans les meilleures conditions.

Ainsi, chaque administrateur sélectionné contribue individuellement à construire une compétence collégiale diversifiée et équilibrée du Conseil.

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Edouard AUCHÉ

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Edouard AUCHÉ Président du Conseil d'Administration	58	Française	Masculin	4	2022	2025

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Olivier GUILBAULT

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Olivier GUILBAULT Directeur Général	52	Française	Masculin	3	2018	Indéterminé

Directeur Général Délégué

Monsieur Ludovic SOUDAN

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Ludovic SOUDAN Directeur Général Délégué	45	Française	Masculin	1	2020	Indéterminé

Administrateur

Monsieur Olivier GUILBAULT
Madame Sylvie DEHOVE
Madame Aurelia LECOURTIER

Nom et statut	Age	Nationalité	Sexe	Nombre de mandat	Début du 1 ^{er} mandat dans la société	Fin du mandat en cours
Olivier GUILBAULT Administrateur	52	Française	Masculin	3	2019	2025
Sylvie DEHOVE Administrateur	50	Française	Féminin	2	2022	2026
Aurelia LECOURTIER Administrateur	47	Française	Féminin	6	2023	2025

Commissaire aux Comptes

MAZARS,
représenté par Monsieur Jean LATORZEFF

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT,
représenté par Monsieur Laurent TAVERNIER

Composition du Conseil d'Administration à la clôture de l'exercice

Président du Conseil d'Administration

Monsieur Edouard AUCHÉ

Directeur Général et Administrateur

Monsieur Olivier GUILBAULT

Directeur Général Délégué

Monsieur Ludovic SOUDAN

Administrateurs

Madame Sylvie DEHOVE
Madame Aurelia LECOURTIER

Représentants du Comité Social et Economique

Madame Florence HUCHEZ
Madame Farzanah RUSSUL-SAIB

Commissaires aux Comptes

MAZARS,
représenté par Monsieur Jean LATORZEFF

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT,
représenté par Monsieur Laurent TAVERNIER

Présentation des travaux du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice :

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

En 2023, votre Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois, dont une sous forme de consultation écrite, et il s'est prononcé notamment sur les points suivants :

- 1) Conseil d'Administration d'arrêté des comptes du 21 mars 2023 pour la clôture au 31 décembre 2022
- 2) Conseil d'Administration du 27 juillet 2023, Convention de groupe TVA à établir entre le Crédit Agricole SA et Amundi Finance.
- 3) Conseil d'Administration, comptes semestriels au 30 juin 2023 du 1^{er} septembre 2023
- 4) Conseil d'Administration du 6 décembre 2023, sous forme de consultation écrite

Conseil d'Administration du 21 mars 2023

- Arrivée à échéance du mandat de 3 Administrateurs :
 - Monsieur Edouard AUCHÉ,
 - Monsieur Olivier GUILBAULT,
 - Monsieur Domenico AIELLO.
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement des mandats des Administrateurs cités ci-dessus.
- Renouvellement de Monsieur Edouard AUCHÉ comme Président du Conseil d'Administration.
- Confirmation de Monsieur Olivier GUILBAULT dans ses fonctions de Directeur Général et de Monsieur Ludovic SOUDAN dans ses fonctions de Directeur Général Délégué.
- Arrivée à échéance et non renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes : le Cabinet ERNST & YOUNG ET AUTRES.
- Proposition de nommer un nouveau Commissaire aux Comptes : le Cabinet MAZARS.
- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Rapport sur le contrôle interne de l'exercice 2022.
- Rapport du contrôle interne relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le gel des avoir (RCI LCB-FT) de l'exercice 2022.
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes / Hommes.

— **Conseil d'Administration du 27 juillet 2023**

- Approbation du projet de convention de groupe TVA à établir entre Crédit Agricole SA et Amundi Finance ;
- Accord pour la signature par le Directeur Général de la convention de groupe TVA Crédit Agricole.

— **Conseil d'Administration du 1er septembre 2023**

- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2023.

— **Conseil d'Administration du 6 décembre 2023, sous forme de consultation écrite**

- Démission d'un Administrateur
- Cooptation d'un Administrateur en remplacement de l'Administrateur démissionnaire

Depuis la clôture de l'exercice :

— **Conseil d'Administration du 20 mars 2024**

- Arrivée à échéance du mandat d'un Administrateur : Madame Sylvie DEHOVE
- Proposition de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire le renouvellement du mandat de l'Administrateur cité ci-dessus.
- Rapport d'activité, examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Rapport sur le contrôle interne de l'exercice 2023.
- Rapport du contrôle interne relatif à la lutte contre le blanchiment des capitaux, le financement du terrorisme et le gel des avoir (RCI LCB-FT) de l'exercice 2023.
- Renouvellement du programme d'émission d'obligations.
- Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Rapport sur l'égalité professionnelle Femmes / Hommes : exercice 2023

Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil d'Administration

La politique de diversité applicable à l'organe de direction, y compris dans ses fonctions de surveillance de la société, s'appuie sur celle établie par le Conseil d'Administration de sa maison mère Amundi.

Conformément à sa politique de diversité, le Conseil d'Administration veille à l'équilibre et à la pluralité des compétences qui le composent au regard des enjeux d'Amundi. Il est attentif à la diversité d'expériences de ses membres et à la représentativité équilibrée des genres, tout en s'assurant de l'adhésion de chacun aux valeurs fondamentales de l'entreprise.

Comité des risques

Le Comité des Risques du Conseil d'Administration d'Amundi a été délégué par les Conseils d'Administration des filiales établissements de crédit et entreprises d'investissement du groupe Amundi. Aussi, les éléments relatifs au contrôle des risques des filiales sont analysés par le Comité des Risques d'Amundi, organe central, à titre consolidé.

Le Comité des risques du Conseil d'administration analyse régulièrement l'activité du contrôle interne, à l'appui de la présentation de chaque branche de celui-ci : risques, conformité, sécurité et audit. Il évalue le dispositif de chacun, la consommation des risques au regard du cadre d'appétence de la politique risque approuvée par le Conseil ; il analyse les missions des différents régulateurs et le suivi de leurs recommandations.

Le Comité des risques s'est réuni 6 fois dont 1 fois en comité mixte Audit et Risques avec un taux de participation de 94,44 %. Dans ce cadre, les risques inhérents à la société Amundi Finance sont présentés à la section « Risques » du rapport de gestion.

Autres comités

Le Conseil d'Administration de la société Amundi Finance n'a pas mis en place de Comités. Néanmoins, conformément à l'Article 15 des statuts de la société, « le Conseil d'Administration peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité ».

Limitations apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font pas l'objet de limitations par le Conseil d'Administration.

Modalités d'exercice de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration a fait le choix de dissocier les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général. Par conséquent, la Direction Générale de la Société est assumée par un Directeur Général, jusqu'à décision contraire.

Code de gouvernement d'entreprise

A titre d'information, compte tenu de son activité spécifique la Société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise.

Délégations accordées par l'Assemblée Générale des actionnaires en matière d'augmentation de capital

Néant.

Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités particulières de la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale figurent aux articles 20 à 27 des statuts de la Société.

Conventions règlementées

Il a été conclu au cours de l'exercice une convention entrant dans le champ de l'article L.225-38 du Code de Commerce dont l'objet principal porte sur le Groupe TVA/CASA.

Le Crédit Agricole a constitué un groupe TVA pour une durée initiale de 3 ans (2023-2025) auquel 296 entités du groupe ont adhéré, dont 12 entités Amundi, incluant AMUNDI FINANCE, qui a signé une lettre d'accord pour le régime de groupe TVA le 13 septembre 2022.

Cette convention a pour objet d'instaurer un principe d'équité entre les membres du groupe TVA Crédit Agricole, qui doit se traduire par la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation et, le cas échéant, d'un partage des économies de TVA résiduelles entre les membres. L'appartenance au groupe TVA permet au pôle Amundi de pérenniser l'économie de TVA, qui lui reste acquise, et dont il bénéficiait en propre du fait du groupement de moyens qu'il avait constitué.

Ce projet de convention de groupe TVA établie entre CASA et AMUNDI FINANCE a été présenté puis approuvé à l'unanimité par le Conseil d'Administration du 27 juillet 2023.

Rémunération des mandataires sociaux

Il est rappelé que les Administrateurs de la Société Amundi Finance ne sont pas rémunérés au titre de leur mandat.

La réglementation CRD s'applique aux catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risques de l'entreprise ayant le statut d'établissement de crédit.

Le « personnel identifié » d'Amundi au sens de CRD V fait l'objet d'un processus d'identification sur une base consolidée (Crédit Agricole S.A.) et sous-consolidée (Amundi) placé sous la responsabilité conjointe des fonctions Ressources Humaines, Risques et Conformité.

S'agissant de la rémunération des Dirigeants Mandataires Sociaux, les éléments sont mentionnés dans le « Rapport annuel relatif à la politique et aux pratiques de rémunération du personnel identifié CRD V », qui peut être consulté dans le Document d'Enregistrement Universel 2023 d'Amundi, paragraphe 2.4.2.3.

Il est également rappelé que la rémunération variable attribuée au « personnel identifié » CRD V ne peut pas excéder 100 % de la rémunération fixe, ce ratio pouvant être porté à 200 % maximum en cas de vote favorable de l'Assemblée générale. Ce plafond a été porté à 200 % pour Amundi Finance par la 7^e résolution approuvée par l'Assemblée générale du 17 mai 2022.

Cette résolution tient compte des dernières évolutions de la réglementation en la matière. Compte tenu de l'absence de rémunération des Administrateurs au titre de leur mandat, seule la rémunération du Directeur Général et celle du Directeur Général Délégué, considérés comme « personnel identifié » CRD V, sont prises en compte.

Pour le personnel identifié soumis à CRD V, la rémunération variable est différée dès lors qu'elle atteint le seuil de 50 000 euros ou qu'elle est supérieure à un tiers de la rémunération globale : à hauteur de 40 % à 60 % en fonction du niveau de rémunération ; pour une durée de 4 à 5 ans en fonction du niveau de responsabilité.

Au moins 50 % de la rémunération variable, différée ou à acquisition immédiate, est attribuée sous forme d'instruments (actions de performance et / ou numéraire indexé sur l'évolution du cours de l'action Amundi) ; et soumise à une période de rétention minimale de 6 mois qui est portée à 12 mois pour les personnes dont les responsabilités sont les plus élevées.

Liste des mandats et fonctions exercés au cours de l'exercice par les mandataires sociaux

Edouard AUCHÉ

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Président du Conseil d'Administration	
Amundi Ireland Limited (ex PIML)	Administrateur	
FIRST EAGLE AMUNDI	Administrateur	
ANATEC	Censeur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Olivier GUILBAULT

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général, Dirigeant Effectif et Administrateur	
AMUNDI OBLIG MONDE	Administrateur	Amundi Finance

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Ludovic SOUDAN

Société	Fonction	Représente
AMUNDI FINANCE	Directeur Général Délégué et Dirigeant Effectif	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Aurelia LECOURTIER

Société	Fonction	Représente
CPR ASSET MANAGEMENT	Administrateur	
AMUNDI FINANCE	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Sylvie DEHOVE

Société	Fonction	Représenté
AMUNDI FINANCE	Administrateur	
DnA	Administrateur	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

Domenico AIELLO

Société	Fonction	Représente
CPR ASSET MANAGEMENT *	Administrateur	
AMUNDI FINANCE *	Administrateur	
AMUNDI SGR S.P.A *	Administrateur	
Amundi Austria GmbH (Austria) *	Membre du Comité des Rémunérations	
Amundi Austria GmbH (Austria) *	Membre du Conseil de Surveillance	
Amundi Deutschland GmbH *	Membre du Conseil de Surveillance	

(*) Mandat échu au cours de cet exercice

02

Rapport• des Commissaires aux Comptes

- Rapport sur les comptes annuels
- Rapport spécial sur les conventions réglementées

Amundi Finance

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense cedex
SA au capital de 8 320 000 euros
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale
Amundi Finance
91-93 boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Amundi Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous devons porter à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait pas de point clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Amundi Finance par votre assemblée générale du 26 mars 2003 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et du 21 mars 2023 pour le cabinet Mazars.

Au 31 décembre 2023, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la vingt-et-unième année de sa mission sans interruption et le cabinet Mazars dans la première année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit

Nous remettons au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration remplissant les fonctions du comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris-La-Défense, le 4 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Laurent Tavernier

Jean Latorzeff

**AMUNDI FINANCE
COMPTES INDIVIDUELS
AU 31/12/2023**

**Arrêté par le Conseil d'administration d'AMUNDI FINANCE
en date du 20/03/2024**

SOMMAIRE

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023	3
HORS BILAN	4
COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023	5
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2023	6
NOTE 1 LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET-EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2023	7
NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	7
NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	19
NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	19
NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE	20
NOTE 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES	22
NOTE 6.1 VALEUR ESTIMATIVE DES TITRES DE PARTICIPATION	23
NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE	24
NOTE 8 ACTIONS PROPRES.....	25
NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	25
NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF	26
NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	26
NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE	26
NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	26
NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	27
NOTE 15 PROVISIONS.....	28
NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT	28
NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX - AVANTAGES POSTERIEURS À L'EMPLOI, REGIME À PRESTATIONS DEFINIES	28
NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE	29
NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	29
NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES	30
NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS.....	30
NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES.....	30
NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES	31
NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME	31
NOTE 24.1 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS.....	32
NOTE 24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR	33
NOTE 24.3 VENTILATION DES CONTRATS D'ECHEANCE DE TAUX D'INTERET	33
NOTE 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	33
NOTE 25.1 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE	34
NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES.....	34
NOTE 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	35
NOTE 28 REVENUS DES TITRES.....	36
NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS	36
NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	36
NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES.....	37
NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	37
NOTE 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	38
NOTE 34 COUT DU RISQUE	38
NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES	39
NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES	39
NOTE 37 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIF.....	39
NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS	39
NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	40
NOTE 40 REMUNERATIONS DIVERSES	40

AMUNDI FINANCE
COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2023

BILAN AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Opérations interbancaires et assimilées		1 365 554	750 716
Caisse, banques centrales			
Effets publics et valeurs assimilées	5	688 823	622 511
Créances sur les établissements de crédit	3	676 731	128 205
Opérations avec la clientèle	4		
Opérations sur titres		371 144	350 564
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	277 136	60 198
Actions et autres titres à revenu variable	5	94 009	290 365
Valeurs immobilisées		273 464	273 508
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7		
Parts dans les entreprises liées	6-7	46 040	46 084
Immobilisations incorporelles	7	227 424	227 424
Immobilisations corporelles	7		
Capital souscrit non versé			
Actions propres	8		
Comptes de régularisation et actifs divers		1 391 192	2 155 655
Autres actifs	9	1 336 019	2 109 899
Comptes de régularisation	9	55 173	45 756
TOTAL ACTIF		3 401 354	3 530 443

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Opérations interbancaires et assimilées		681 649	1 313 351
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	681 649	1 313 351
Comptes créditeurs de la clientèle	12		
Dettes représentées par un titre	13	30 215	30 796
Comptes de régularisation et passifs divers		1 965 256	1 351 760
Autres passifs	14	1 339 305	1 055 375
Comptes de régularisation	14	625 951	296 385
Provisions et dettes subordonnées		2 632	106 072
Provisions	15-16-17	2 632	6 064
Dettes subordonnées	18		100 008
Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)			
Capitaux propres hors FRBG :	19	721 602	728 463
Capital souscrit		40 320	40 320
Primes d'émission		217 511	217 511
Réserves		4 416	4 416
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		326 252	326 235
Résultat en attente d'approbation / acompte sur dividendes			
Résultat de l'exercice		133 103	139 981
TOTAL PASSIF		3 401 354	3 530 443

HORS BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES			
Engagements de financements	25		
Engagements de garantie	25	26 288 045	18 047 145
Engagements sur titres	25		

(en milliers d'euros)		31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS RECUS			
Engagements de financement	25		
Engagements de garantie	25		
Engagements sur titres	25		

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change à terme en devise : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24
- Actifs donnés et reçus en garantie : note 25

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Intérêts et produits assimilés	27	55 344	19 047
Intérêts et charges assimilées	27	-65 678	-28 741
Revenus des titres à revenu variable	28	68 170	83 117
Commissions (produits)	29	88 045	85 990
Commissions (charges)	29	-38 275	-32 820
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	52 927	57 720
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	3 632	-9 810
Autres produits d'exploitation bancaire	32	29	
Autres charges d'exploitation bancaire	32	-730	-703
Produit net bancaire		163 466	173 799
Charges générales d'exploitation	33	-8 715	-8 961
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles			
Résultat brut d'exploitation		154 751	164 838
Coût du risque	34	1 408	-2 960
Résultat d'exploitation		156 159	161 878
Résultat net sur actifs immobilisés	35		
Résultat courant avant impôt		156 159	161 878
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	36	-23 056	-21 897
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
Résultat net		133 103	139 981

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2023

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Résultat avant impôt	156 159	161 878
Dotations nettes aux amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles		
Dépréciation des écarts d'acquisition		
Dotations nettes aux dépréciations	-3 432	-3 051
Quote-part de résultat liées aux sociétés mises en équivalence		
Perte nette/gain net des activités d'investissement		
Produits/charges des activités de financement	992	1 000
Autres mouvements	7 189	2 255
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	4 749	204
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	58 430	112 616
Flux liés aux opérations avec la clientèle		
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-91 871	1 503 864
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	1 372 307	-1 210 561
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-20 196	-23 305
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 318 670	382 613
TOTAL FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)	1 479 578	544 696
Flux liés aux participations	44	165
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles		
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	44	165
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-139 964	-121 927
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-101 000	-1 000
TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	-240 964	-122 927
Effet de la variation des taux de change et autres flux de variation sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A+B+C+D)	1 238 657	421 934
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-562 933	-984 868
Solde net des comptes de caisse et banques centrales		
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-562 933	-984 868
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	675 724	-562 933
Solde net des comptes de caisse et banques centrales		
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	675 724	-562 933
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	1 238 657	421 934

NOTE 1 LE CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET-EVENEMENTS SIGNIFICATIFS RELATIFS À L'EXERCICE 2023

1.1 Cadre juridique et financier

Le capital social de Amundi Finance, s'élève à 40 320 157 euros au 31 décembre 2023. Il est divisé en 2 644 829 actions de 15,24 euros de valeur nominale chacune.

Depuis le 19 février 2002, Amundi Finance bénéficie d'un agrément délivré par le CECEI (devenu ACPR). Amundi Finance est agréé en qualité d'établissement de crédit à délivrer des garanties en capital et/ou de performance dans le domaine de la gestion d'actifs, notamment au profit de clients du groupe Crédit Agricole ou d'OPCVM dont la gestion est assurée par celui-ci.

La société est détenue à hauteur de :

- 76,13 % par Amundi Asset Management,
- 23,87 % par Amundi,

La présente annexe est une partie indissociable des comptes intermédiaires de la société Amundi Finance clos au 31 décembre 2023. Elle est exprimée en milliers d'euros (« K€ »).

Le total du bilan avant répartition composant ces comptes est de 3 401 354 K€.

Le produit net bancaire (PNB) composant ces comptes est de 163 466 K€.

Le résultat net est de 133 103 K€ (133 102 986,34 €).

1.2 Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2023

Les personnes assujetties établies en France et qui sont étroitement liées entre elles sur les plans financiers, économiques et de l'organisation peuvent demander à constituer un assujetti unique conformément à l'article 256 C du CGI. Ce régime optionnel de groupe TVA, ouvert à tous les secteurs d'activité économique, est applicable à partir du 1er janvier 2023.

Il vise à simplifier la gestion fiscale des groupes en permettant la neutralisation des transactions économiques intragroupes au regard de la TVA.

C'est dans ce contexte que le groupe Crédit Agricole a opté en octobre 2022 pour constituer un groupe TVA effectif à compter du 1er janvier 2023. Ce groupe dont l'assujetti unique est Crédit Agricole SA s'intitule ASU GROUPE TVA Crédit Agricole.

AMUNDI FINANCE a adhéré au Groupe TVA le 01/01/2023 pour la durée de l'option de 3 ans par signature de la convention Groupe TVA établie avec Crédit Agricole SA.

AMUNDI FINANCE avait préalablement fait part de son accord pour la constitution du Groupe TVA ainsi que pour la désignation de Crédit Agricole SA en tant que Représentant du Groupe TVA et accepté que Crédit Agricole SA en qualité de Représentant, exerce l'option pour la constitution du groupe TVA.

1.3 Evénements postérieurs à l'exercice 2023

Aucun événement significatif postérieur à la date de clôture de l'exercice, pris en compte en comptabilité ou non, n'est intervenu.

NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

La présentation des états financiers d'Amundi Finance est conforme aux dispositions ANC 2014-07, qui regroupe dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit.

Il n'y a pas de changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

Néanmoins, Amundi Finance et les véhicules d'émissions Amundi Finance Emissions et LCL Emissions ont convenu de la mise en place d'un franco de paiement sur les émissions en cours de commercialisation, cela se traduit par l'enregistrement d'une dette chez Amundi Finance vis-à-vis des véhicules d'émissions pour la valeur nominale des EMTN émis, et ce pendant toute la période de commercialisation.

2.1 Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Amundi et la clientèle sont régies par le règlement ANC 2014-07.

Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours :

- Les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- Les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe Amundi ;
- Les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

La rubrique clientèle inclut les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement ANC 2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Le traitement comptable du risque de crédit est défini ci-après :

L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes permet d'apprécier le niveau d'un risque de crédit.

Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours sains et douteux.

Créances saines

Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine.

Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains

Amundi Finance constate au titre des expositions de crédit des provisions au passif de son bilan pour couvrir les risques de crédit attendus sur les douze mois à venir (expositions qualifiées de saines) et / ou sur la durée de vie de l'encours dès lors que la qualité de crédit de l'exposition s'est significativement dégradée (expositions qualifiées de dégradées).

Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit attendue.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- Il existe un ou plusieurs impayés depuis un an au moins,
- La situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances

- particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur,
- l'entité estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours est dit douteux lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur ses flux de trésorerie futurs estimés. Les événements qui suivent sont des données observables, indicatives d'un encours douteux :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Le caractère douteux d'un encours peut résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

Une contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation douteuse.

Parmi les encours douteux, Amundi Finance distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux :

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par Amundi Finance par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des dépréciations :

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque.

Conformément au règlement ANC 2014-07, le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque les effets de désactualisations des dépréciations.

Passage en perte :

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Amundi Finance le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

2.2 Portefeuille-titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 du règlement ANC 2014-07.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, valeurs immobilisées, autres titres détenus à long terme, participation, parts dans les entreprises liées) en fonction de l'intention de gestion de l'entité et des caractéristiques de l'instrument au moment de la souscription du produit.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- Soit acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme ;
- Soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opérations significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- Les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé,
- Les titres empruntés (y compris le cas échéant les titres empruntés ayant fait l'objet d'un prêt reclassé en « titres de transaction prêtés ») dans le cadre des opérations de prêts / emprunts classés en titres de transaction et compensés avec les dettes représentatives de titres empruntés inscrites au passif du bilan.

Hormis dans les cas prévus par le règlement ANC 2014-07, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent.

Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique "revenus des titres à revenu variable".

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne est inférieure à la valeur comptable il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens du règlement ANC 2014-7, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de mêmes nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans les entreprises liées) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des investissements réalisés dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais inclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou de la valeur économique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité des titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrés sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés" du compte de résultat.

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- Les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- Si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, Amundi Finance détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, Amundi Finance utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Amundi Finance enregistre les titres à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement ANC 2014-07, il est autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- Du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- Du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

AMUNDI FINANCE n'a pas opéré, en 2023, de reclassement au titre du règlement ANC 2014-07.

2.3 Immobilisations

Amundi Finance applique le règlement ANC 2014-03 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Elle applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Le règlement de l'ANC n° 2015-06 modifie la comptabilisation au bilan du mali technique de fusion ainsi que son suivi dans les comptes sociaux. La mali ne doit plus être comptabilisé globalement et systématiquement au poste "Fonds commercial"; il doit être comptabilisé au bilan selon les rubriques d'actifs auxquelles il est affecté en "autres immobilisations corporelles, incorporelles, financières...". Le mali est amorti, déprécié, sorti du bilan selon les mêmes modalités que l'actif sous-jacent.

Lors de l'apport par Amundi Asset Management de son activité de garanties en 2004, Amundi Finance a comptabilisé un fonds de commerce pour la valeur de 227 424 K€. Ce fonds de commerce n'a pas fait l'objet de dépréciation.

Le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est à dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée "en magasin".

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, des brevets et des licences, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissements suivants ont été retenus par Amundi Finance suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissements doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

composant	durée d'amortissement
Installations techniques et agencements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- Dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- Autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

2.6 Provisions

Amundi Finance applique le règlement ANC 2014-03 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

2.7 Opérations sur les Instruments Financiers à Terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions du règlement ANC 2014-07.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Au 31 décembre 2023, les engagements financiers à terme s'élèvent à 67 573 953 K€.

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

L'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont portés au compte de résultat sous la rubrique "solde des opérations des portefeuilles de négociation" pour un montant net représentant un produit de 52 927 298,76 euros dont 49 718 274 euros d'Indemnités de risques de collecte liés au lancement de nouveaux fonds et EMTN.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de marché

Les opérations de marché regroupent :

- Les positions ouvertes isolées (catégorie « a » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07),
- La gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction (catégorie « d » article 2522 du règlement ANC 2014-07,
- Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction au sens du règlement ANC 2014-07.

Elles sont évaluées par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Lorsque les instruments sont évalués à la valeur de marché, celle-ci est déterminée :

- A partir des prix disponibles, s'il existe un marché actif,
- A l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments :

- En position ouverte isolée négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé,
- En position ouverte isolée négociés sur des marchés de gré à gré, seules les pertes latentes éventuelles sont constatées via une provision. Les plus et moins-values réalisées sont comptabilisées en résultat au moment du dénouement,

Faisant partie d'un portefeuille de transaction, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) est comptabilisé.

Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées (catégorie « b » article 2522-1 du règlement ANC 2014-07) sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Risque de contrepartie sur les dérivés

Conformément au règlement ANC 2014-07, Amundi Finance intègre l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) dans la valeur de marché des dérivés. A ce titre, seuls les dérivés comptabilisés en position ouverte isolée et en portefeuille de transaction (respectivement les dérivés classés selon les catégories « a » et « d » de l'article 2522-1. du règlement précité) font l'objet d'un calcul de CVA.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue de Amundi Finance.

Le calcul du CVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données d'entrée observables.

Elle repose :

- Prioritairement sur des paramètres de marché tels que les CDS nominatifs cotés (ou CDS Single Name) ou de proxy de CDS.
- En l'absence de CDS nominatif sur la contrepartie, d'une approximation fondée sur la base d'un panier de CDS Single Name de contreparties de même rating, opérant dans le même secteur et localisées dans la même région.

Opérations complexes

Une opération complexe se définit comme une combinaison synthétique d'instruments (de types, natures et modes d'évaluation identiques ou différents) comptabilisée en un seul lot ou comme une opération dont la comptabilisation ne relève pas d'une réglementation explicite et qui implique, de la part de l'établissement, un choix de principe.

Les produits et charges relatifs aux instruments négociés dans le cadre d'opérations complexes, notamment émissions d'obligations structurées, sont reconnus au compte de résultat de manière symétrique au mode de comptabilisation des produits et des charges sur l'élément couvert. Ainsi, les variations de valeurs des instruments de couvertures ne sont pas reconnues au bilan.

2.8 Opérations en devises

Les actifs et passifs en devises sont convertis aux cours de change de fin d'exercice. Les pertes ou gains résultant de ces conversions, ainsi que les différences de change réalisées sur les opérations de l'exercice, sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêt ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Dans le cadre de l'application du règlement ANC 2014-07, Amundi Finance a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

2.9 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour Amundi Finance.

Engagements de garantie donnés

Dans le cadre de l'activité Amundi Finance accorde sa garantie dans le cadre de l'émission de garanties de capital ou de performance en faveur de clients d'Amundi (selon les modalités de calcul ci-dessous).

Au 31 décembre 2023, ces garanties données ainsi que les garanties accordées directement s'élèvent à 26 288 045 K€.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe en note 25.

2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion ainsi que l'intéressement sont constatés dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né

Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (Amundi, Amundi AM, Amundi ITS, Amundi Finance, Amundi ESR, Société Générale Gestion, Amundi Immobilier, Amundi Intermédiation, Amundi Private Equity Funds, BFT IM, CPR AM et Amundi Transition Energétique). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre.

La participation et l'intéressement figurent dans les frais de personnel.

Les salariés mis à disposition par Crédit Agricole S.A. bénéficient des accords signés dans le cadre de l'« UES » de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes.

2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi - plans de retraite - régimes à cotisations définies

Plans de retraite - régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, Amundi Finance n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en "frais de personnel".

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Amundi Finance a appliqué la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires, recommandation abrogée et intégrée dans le règlement ANC 2014-03.

Cette recommandation a été modifiée par l'ANC le 5 novembre 2021. Elle permet, pour les régimes à prestations définies conditionnant l'octroi d'une prestation à la fois en fonction de l'ancienneté, pour un montant maximal plafonné et au fait qu'un membre du personnel soit employé par l'entité lorsqu'il atteint l'âge de la retraite, de déterminer la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de :

- Soit la date de prise de service du membre du personnel
- Soit la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation

En application de ce règlement, Amundi Finance provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Depuis 2021, Amundi Finance applique la détermination de la répartition des droits à prestation de manière linéaire à partir de la date à laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (i.e. convergence avec la décision IFRS IC d'avril 2021 portant sur IAS 19).

Les impacts sur le niveau de la dette actuarielle s'élèvent à 263 milliers d'euros (comme présenté en Note 17 des états financiers).

Les taux de sensibilité (au 31 décembre 2023) démontrent que :

- une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,22 %.
- une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,72%.

A l'intérieur du Groupe Amundi, Amundi Finance a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre Amundi et les filiales de l'UES (dont Amundi Finance) ont été signées. Cette externalisation des « IFC » s'est traduite par un transfert d'une partie de la provision de passif existante dans les comptes vers le contrat PREDICA.

Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif.

2.12 Charges et produits exceptionnels

Ce poste représente les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes d'Amundi Finance.

2.13 Impôt sur les bénéfices

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Amundi Finance a signé avec Amundi une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2023						31/12/2022
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total
Etablissements de crédit							
Comptes et prêts :							
· à vue	675 509				675 509	214	675 724
· à terme		1 000			1 000	7	1 007
Valeurs reçues en pension							
Titres reçus en pension livrée							
Prêts subordonnés							
Total	675 509	1 000			676 509	222	676 731
Dépréciations							
VALEURS NETTES AU BILAN	675 509	1 000			676 509	222	676 731
Comptes ordinaires							
Comptes et avances à terme							
Total							
Dépréciations							
VALEUR NETTE AU BILAN							
TOTAL	675 509	1 000			676 509	222	676 731

NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Néant

NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

En milliers d'euros	31/12/2023				31/12/2022
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total
Effets publics et valeurs assimilées :	43 713	642 506		686 219	620 451
· dont surcote restant à amortir		12 494		12 494	-549
· dont décote restant à amortir					
Créances rattachées		2 605		2 605	2 060
Dépréciations					
Valeur nette au bilan	43 713	645 110		688 823	622 511
Obligations et autres titres à revenu fixe :	247 796	29 173		276 969	60 161
Emis par organismes publics					
Autres émetteurs	247 796	29 173		276 969	60 161
· dont surcote restant à amortir					
· dont décote restant à amortir					
Créances rattachées		243		243	113
Dépréciations		-77		-77	-76
Valeur nette au bilan	247 796	29 339		277 136	60 198
Actions et autres titres à revenu variable		94 183		94 183	300 346
Créances rattachées					
Dépréciations		-175		-175	-9 981
Valeur nette au bilan		94 009		94 009	290 365
Total	291 510	768 458		1 059 967	973 074
Valeurs estimatives	291 510	768 458		1 059 967	973 074

NOTE 5.1 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE (hors effets publics) : VENTILATION PAR GRANDES CATEGORIES DE CONTREPARTIE

En milliers d'euros	Encours nets 31/12/2023	Encours nets 31/12/2022
Administration et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	35 694	40 425
Sociétés financières	335 459	320 082
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles		
Divers et non ventilés		
Total en principal	371 153	360 507
Créances rattachées	243	113
Dépréciations	-252	-10 057
Valeurs nettes au bilan	371 144	350 564

NOTE 5.2 VENTILATION DES TITRES COTES ET NON COTES A REVENU FIXE OU VARIABLE

(en milliers d'euros)	31/12/2023				31/12/2022			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres cotés	240 672	686 219		926 891	19 910	620 451		640 361
Titres non cotés	36 297		94 183	130 480	40 251		300 346	340 597
Créances rattachées	243	2 605		2 848	113	2 060		2 173
Dépréciations	-77		-175	-252	-76		-9 981	-10 057
Valeurs nettes au bilan	277 136	688 823	94 009	1 059 967	60 198	622 511	290 365	973 074

Au 31 décembre 2023, la répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires		
OPCVM obligataires		
OPCVM actions		
OPCVM autres	94 009	94 009
TOTAL	94 009	94 009

NOTE 5.3 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

En milliers d'euros	31/12/2023							31/12/2022
	<3mois	>3mois <1an	>1an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	4 834	1 833	77 175	193 128	276 969	243	277 212	60 274
Dépréciations							-77	-76
Valeur nette au bilan	4 834	1 833	77 175	193 128	276 969	243	277 136	60 198
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute			608 702	77 517	686 219	2 605	688 823	622 511
Dépréciations								
Valeur nette au bilan			608 702	77 517	686 219	2 605	688 823	622 511

NOTE 5.4 EFFETS PUBLICS, OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE : ANALYSE PAR ZONE GEOGRAPHIQUE

En milliers d'euros	Encours nets	
	31/12/2023	31/12/2022
France (y compris DOM-TOM)	727 401	608 214
Autres pays de l'U.E.	235 787	72 398
Autres pays de l'Europe		
Amérique du Nord		
Amérique Centrale et du sud		
Afrique et Moyen-Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Total en principal	963 188	680 612
Créances rattachées	2 848	2 173
Dépréciations	-77	-76
VALEUR NETTE AU BILAN	965 959	682 709

NOTE 6 TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

(en milliers d'euros)

Société	Informations financières			Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	Devise	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur brute					
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la société										
1) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (plus de 50% du capital)										
2) Parts dans les entreprises liées détenues dans des établissements de crédit (10 à 50% du capital)										
3) Autres parts dans les entreprises liées (plus de 50% du capital)										
AMUNDI ESR	EUR	24 000	3 209	99,99%	34 167	34 167		76 732	20 180	13 776
4) Autres parts dans les entreprises liées (10 à 50% du capital)										
AMUNDI INTERMEDIATION (1)	EUR	15 713	34 342	35,81%	5 628	5 628		235 764	129 614	51 820
5) Autres parts dans les entreprises liées (1 à 10% du capital)										
DNA SA (2)	EUR	2 231	-452	100,00%	2 231	1 779				-44
Amundi Finance Emissions	EUR	2 226	14 072	99,99%	2 226	2 226				17 148
LCL Emissions	EUR	2 225	2 799	99,99%	2 225	2 225				11 569
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de Amundi Finance										
	EUR				31	15				
TOTAL FILIALES ET PARTICIPATIONS					46 508	46 040				

(1) Pour rappel, le 20/12/2023 sur sa situation comptable arrêtée au 30/09/2023, AMUNDI INTERMEDIATION a distribué un acompte sur dividende de 95,47 € par action soit 35 813 470,16 euros versés à AMUNDI FINANCE.

NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

NOTE 7.1 Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2023
Parts dans les entreprises liées					
Valeurs brutes	46 508				46 508
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations	-424			-44	-468
VALEUR NETTE AU BILAN	46 084			-44	46 040
Titres de participation					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes					
Avances consolidables					
Créances rattachées					
Dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN					
TOTAL	46 084			-44	46 040

NOTE 7.2 Immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'euros)	01/01/2023	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2023
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes					
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN					
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	227 424				227 424
Amortissements et dépréciations					
VALEUR NETTE AU BILAN	227 424				227 424
TOTAL	227 424				227 424

NOTE 8 ACTIONS PROPRES

Néant

NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Autres actifs (1)		
Instruments conditionnels achetés	1 106 217	1 267 419
Comptes de stock et emplois divers		
Débiteurs divers (2)	229 803	842 480
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement		
Valeur nette au bilan	1 336 019	2 109 899
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert		
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers		
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme		
Autres produits à recevoir	37 943	35 952
Charges constatées d'avance		
Charges à répartir	17 229	9 804
Autres comptes de régularisation	1	
Valeur nette au bilan	55 173	45 756
Total	1 391 192	2 155 655

(1) les montants incluent les créances rattachées.

(2) dont 1 849 milliers d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique versée sous forme d'un dépôt de garantie. Ce dépôt de garantie est utilisable par le Fonds de Résolution Unique, à tout moment et sans condition, pour financer une intervention.

Les AUTRES ACTIFS sont principalement composés des dépôts de garantie versés liés à l'activité du collatéral (203 162 milliers d'euros), des acomptes d'impôt sur les sociétés (21 904 milliers d'euros), des coupons à recevoir (2 065 milliers d'euros), d'options achetées (pour 1 106 milliers d'euros), des créances clients (69 milliers d'euros) et des autres créances (2 604 milliers d'euros).

Les Autres produits à recevoir sont relatifs principalement à l'activité de garantie pour 23 630 milliers d'euros et des commissions de placement à hauteur de 12 583 milliers d'euros.

Les Autres charges à répartir se composent principalement de soultes payées sur SWAP.

NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2022	Dotations	Reprises et utilisations	Désactualisation	Autres mouvements	Solde au 31/12/2023
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle						
Sur opérations sur titres	10 481	45	-9 806			720
Sur valeurs immobilisées						
Sur autres Actifs						
Total	10 481	45	-9 806			720

NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2023						31/12/2022
	≤ 3mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Etablissements de crédit							
Comptes et emprunts :							
· à vue							690 135
· à terme	340 000	270 000		65 000	675 000	6 649	681 649
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
VALEUR AU BILAN	340 000	270 000		65 000	675 000	6 649	681 649

NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

Néant

NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2023						31/12/2022
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Bons de caisse							
Titres du marché interbancaire							
Titres de créances négociables	4 145	1 000	25 018		30 163	52	30 215
Emprunts obligataires							
Autres dettes représentées par un titre							
VALEUR AU BILAN	4 145	1 000	25 018		30 163	52	30 215

NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	509 319	994 518
Comptes de règlement et de négociation		
Créditeurs divers (2)	829 986	60 858
Versements restant à effectuer sur titres		
Valeur au bilan	1 339 305	1 055 375
Comptes de régularisation		
- Comptes d'encaissement et de transfert		
- Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
- Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	4 734	9 255
- Produits constatés d'avance	744	3 641
- Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	598 232	273 327
- Autres charges à payer	22 241	10 162
- Autres comptes de régularisation		
Valeur au bilan	625 951	296 385
TOTAL	1 965 256	1 351 760

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

(2) changement lié au financement des EMTN portés pendant la période de commercialisation.

Les AUTRES PASSIFS sont principalement composés des dépôts de garantie reçus liés à l'activité du collatéral (618 690 milliers d'euros), de dette sur options vendues (500 393 milliers d'euros), de dette en attente de règlement liée à l'activité des EMTN en-cours de commercialisation (182 500 milliers d'euros), de la charge d'Impôt sur les sociétés (23 056 milliers d'euros), des coupons à payer (1 796 milliers d'euros) et d'autres dettes pour le solde.

NOTE 15 PROVISIONS

En milliers d'euros	Solde au 01/01/2023	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde au 31/12/2023
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés	63	43				106
Pour autres engagements sociaux						
Pour risques d'exécution des engagements par signature	3 220	51		-1 459		1 811
Pour litiges fiscaux						
Pour autres litiges						
Pour risques pays						
Pour risques de crédit						
Pour restructurations						
Pour impôts						
Sur participations						
Pour risques opérationnels						
Autres provisions	2 782	90	-3	-2 154		715
VALEUR AU BILAN	6 064	184	-3	-3 613		2 632

NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

Néant

NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX - AVANTAGES POSTERIEURS À L'EMPLOI, REGIME À PRESTATIONS DEFINIES

Variations de la dette actuarielle			Variations de juste valeur des actifs des régimes		
(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dette actuarielle au 31/12/N-1	217	245	Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1	153	157
Coûts des services rendus sur la période	13	20	Rendement attendu des actifs	5	1
Effet de l'actualisation	7	2	Gains/pertes actuariels	-1	-5
Cotisations employés			Cotisation de l'employeur		
Modifications, réductions et liquidations de régime			Cotisation de l'employé		
Variation de périmètre			Modification/réduction/liquidation de régime		
Indemnités de cessation d'activité			Variation de périmètre		
Prestations versées			Indemnités de cessation d'activité		
(Gains) / pertes actuariels	26	50	Prestations versées par le fonds		
Dette actuarielle au 31/12/N	263	217	Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31/12/N	157	153

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

Position nette

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022	(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Coûts des services rendus sur la période	13	20	Dettes actuarielles au 31/12/N	263	217
Coût financier	7	2	Impact de la limitation d'actifs		-1
Rendement attendu des actifs sur la période	-5	-1	Juste valeur des actifs en fin de période	-157	-153
Amortissement du coût des services passés			Position nette (passif)/actifs au 31/12/N	106	63
Autres gains ou pertes					
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	15	21			

NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	31/12/2023						31/12/2022
	<3mois	>3mois <1an	>1 an <5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total
Dettes subordonnées à terme							
Euro							
Dollar							
Titres et emprunts participatifs							
Autres emprunts subordonnés à terme							
Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)							100 008
C/C bloqués des Caisses Locales							
Dépôts de garantie à caractère mutuel							
VALEURS AU BILAN							100 008

(1) La dette subordonnée d'un montant de 100 000 milliers d'euros a été remboursée le 28/12/2023.

NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Acompte sur dividendes	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022	40 320	548 162			139 981	728 463
Dividendes versés au titre de 2022		-139 964				-139 964
Variation de capital						
Variation des primes et réserves						
Affectation du résultat social		139 981			-139 981	
Report à nouveau						
Résultat de l'exercice 2023					133 103	133 103
Autres variations						

NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux propres	721 602	728 463
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs		100 008
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
TOTAL DES FONDS PROPRES	721 602	828 471

NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 31 décembre 2023 Opérations avec les entreprises liées et les participations	Solde au 31 décembre 2022 Opérations avec les entreprises liées et les participations
Créances	946 096	184 075
Sur les établissements de crédit et institutions financières	670 188	123 877
Sur la clientèle		
Obligations et autres titres à revenu fixe	275 907	60 198
Dettes	681 649	1 413 359
Sur les établissements de crédits et institutions financières	681 649	1 313 351
Sur la clientèle		
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		100 008
Engagements donnés	17 391 250	10 941 709
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle	17 391 250	10 941 709
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	3 401 147	3 401 340	3 530 313	3 530 443
Autres devises de l'Union Europ.	206	13	28	2
Franc Suisse				
Dollar				-3
Yen				
Autres devises			102	
Total	3 401 353	3 401 353	3 530 443	3 530 443

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	à recevoir	à livrer	à recevoir	à livrer
Opérations de change au comptant				
Devises				
Euros				
Opérations de change à terme	37 849	37 856	38 544	38 543
Devises	19 210	19 402	18 927	18 959
Euros	18 639	18 453	19 618	19 584
Prêts et emprunts en devises				
TOTAL	37 849	37 856	38 544	38 543

NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
Opérations fermes	655 000	48 628 833	49 283 833	40 841 070
Opérations sur marchés organisés (1)				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré (1)	655 000	48 628 833	49 283 833	40 841 070
Swaps de taux d'intérêt	655 000	17 325 899	17 980 899	7 374 300
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change		75 704	75 704	77 087
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers		31 227 230	31 227 230	33 389 683
Autres contrats à terme				
Opérations conditionnelles		18 290 120	18 290 120	22 196 981
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Opérations de gré à gré		18 290 120	18 290 120	22 196 981
Options de swap de taux :				
* Achetés				
* Vendus				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments de taux de change à terme :				
* Achetés				
* Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				

* Achetés		9 455 469	9 455 469	11 509 966
* Vendus		8 834 651	8 834 651	10 687 014
Autres instruments à terme				
* Achetés				
* Vendus				
Dérivés de crédit				
Contrats de dérivés de crédit :				
* Achetés				
* Vendus				
TOTAL		655 000	66 918 953	67 573 953
				63 038 051

(1) : Les montants indiqués sur les opérations fermes doivent correspondre au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats)

NOTE 24.1 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DUREE RESIDUELLE

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2023			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans	< 1an	> 1an < 5ans	> 5 ans
Futures									
Options de change									
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés									
FRA									
Swaps de taux d'intérêt	762 173	3 710 731	13 507 995	762 173	3 710 731	13 507 995			
Swaps de devises									
Caps, Floors, Collars									
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices	1 146 877	19 118 022	10 962 331	1 146 877	19 118 022	10 962 331			
Opérations conditionnelles sur actions et indices	66 491	8 845 621	9 378 008	66 491	8 845 621	9 378 008			
Dérivés sur actions, indices boursier									
Sous total	1 975 542	31 674 373	33 848 334	1 975 542	31 674 373	33 848 334			
Opérations de change à terme		75 704			75 704				
Total général	1 975 542	31 750 077	33 848 334	1 975 542	31 750 077	33 848 334			

NOTE 24.2 INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

(en milliers d'euros)	31/12/2023		31/12/2022	
	Juste valeur	Encours notionnel	Juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change				
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
FRA				
Swaps de taux d'intérêt	-2 274	17 980 899	-1 722	7 374 300
Swaps de devises				
Caps, Floors, Collars				
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux	11 400	49 517 350	5 503	55 586 663
Sous total	9 126	67 498 249	3 781	62 960 963
Opérations de change à terme	2	75 704	2	77 087
TOTAL	9 128	67 573 953	3 783	63 038 051

NOTE 24.3 VENTILATION DES CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET

(en milliers d'euros)

CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET ET DE DEVICES	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux		655 000		17 325 899
Contrats assimilés (1)				

(1) Il s'agit des contrats assimilés au sens de l'article 1er du règlement 90.15 du CRBF.

NOTE 25 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
ENGAGEMENTS DONNES	26 288 045	18 047 145
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit		
Engagements en faveur de la clientèle		
- Ouverture de crédits confirmés		
Ouverture de crédits documentaires		
Autres ouvertures de crédits confirmés		
- Autres engagements en faveur de la clientèle		
Engagements de garantie	26 288 045	18 047 145
Engagements d'ordre d'établissement de crédit		
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
- Autres garanties		

Engagements d'ordre de la clientèle	26 288 045	18 047 145
- Cautions immobilières		
- garanties financières		
- Autres garanties d'ordre de la clientèle	26 288 045	18 047 145
Engagements sur titres		
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner		
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie		
Engagements reçus d'établissements de crédit		
Engagements reçus de la clientèle		
Engagements sur titres		
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
Autres engagements reçus		

NOTE 25.1 ACTIFS DONNES ET RECUS EN GARANTIE

Dans le cadre de la réglementation EMIR (European Market and Infrastructure Regulation), qui s'applique à toute contrepartie, financière (établissements de crédit, entreprises d'investissement, compagnies d'assurance, sociétés de gestion...) ou non financière qui effectue une transaction sur un produit dérivé de gré à gré, Amundi Finance enregistre au titre de son activité :

- Les valeurs reçues en garantie de ses contreparties pour 1 319 341 milliers d'euros,
- Les valeurs données en garantie à ses contreparties 537 569 milliers d'euros.

NOTE 26 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

La gestion du risque de contrepartie (entreprises, banques, institutionnels) s'appuie sur :

- Une organisation par unité spécialisée et par métier rapportant à la Direction Générale.
- Les procédures internes qui fixent les règles de prise et de suivi du risque s'appliquant aux divers opérateurs de l'établissement. Ce principe de fixation d'une limite d'engagement est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entités étatiques ou parapubliques. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas à l'OCDE sont plafonnées pays par pays, tous types d'opérations et d'interventions confondus. Ces « limites-pays » sont révisables périodiquement.
- Des méthodologies de mesure des risques. Ainsi, chaque contrepartie dispose d'une limite maximale d'engagement incluant l'ensemble des opérations.

L'exposition de l'établissement aux risques de contrepartie sur les instruments à terme et optionnels sur taux d'intérêt, change, matières premières et métaux précieux peut être mesurée par la valeur de marché de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on) réglementaires, fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Répartition des risques de contrepartie sur instruments financiers à terme

	31/12/2023			31/12/2022		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
(en milliers d'euros)						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés						
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	1 602 082	1 535	1 600 546	1 263 399	587	1 262 812
Risques sur les autres contreparties						
Total avant effet des accords de compensation	1 602 082	1 535	1 600 546	1 263 399	587	1 262 812
Dont risques sur contrats de :						
taux d'intérêt, change et matières premières	320 244		320 244	26 712		26 712
Dérivés actions et sur indices	1 281 838		1 281 838	1 236 687		1 236 687
Total avant effet des accords de compensation	1 602 082		1 602 082	1 263 399		1 263 399
Incidences des accords de compensation	609 060		609 060	36 530		36 530
Total après effet des accords de compensation	993 022	1 535	991 486	1 226 869	587	1 226 282

NOTE 27 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Sur opérations avec les établissements de crédit	19 946	5 278
Sur opérations avec la clientèle	1 780	94
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	4 169	1 042
Produit net sur opérations de macro-couverture	16 655	
Autres intérêts et produits assimilés	99	122
Intérêts et produits assimilés	42 648	6 538
Sur opérations avec les établissements de crédit	-51 451	-13 366
Sur opérations avec la clientèle	-44	-502
Charge nette sur opérations de macro-couverture		-939
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	-1 247	-1 153
Autres intérêts et charges assimilées	-240	-271
Intérêts et charges assimilées	-52 983	-16 232
Total Produits nets d'intérêt et revenus assimilés	-10 334	-9 694

NOTE 28 REVENUS DES TITRES

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Titres de placement		
Livret de développement durable		
Titres d'investissement		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres fixes		
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autre titres détenus à long terme	68 170	83 117
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres variables	68 170	83 117
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	68 170	83 117

NOTE 29 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2023			31/12/2022		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit						
Sur opérations avec la clientèle						
Sur opérations sur titres	47 974	-37 363	10 612	29 800	-21 816	7 984
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	37 914	-850	37 064	46 132	-6 932	39 200
Sur prestations de services financiers						
Provision pour risques sur commissions	2 157	-62	2 095	10 058	-4 072	5 986
TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS	88 045	-38 275	49 771	85 990	-32 820	53 170

NOTE 30 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Solde des opérations sur titres de transaction	9 275	-11 564
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés		
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	43 652	69 284
GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS	52 927	57 720

NOTE 31 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	-45	-9 824
Reprises de dépréciations	9 806	3
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	9 761	-9 820
Plus-values de cession réalisées	3	10
Moins-values de cession réalisées	-6 132	
Solde des plus et moins-values de cession réalisés	-6 129	10
Solde des opérations sur titres de placement	3 632	-9 810
Titre de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisés		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		
GAINS OU PERTE SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	3 632	-9 810

NOTE 32 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Produits divers	29	
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges		
Reprises provisions		
Autres produits d'exploitation bancaire	29	
Charges diverses		
Quote-part des opérations faites en commun		
Refacturation et transfert de charges	-730	-703
Dotations provisions		
Autres charges d'exploitation bancaire	-730	-703
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-700	-703

NOTE 33 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Frais de personnel		
Salaires et traitements	-851	-760
Charges sociales	-321	-329
Intéressement et participation	-84	-104
Impôts et taxes sur rémunérations	-110	-135
Total des charges de personnel	-1 366	-1 328
Refacturation et transferts de charges de personnel		
Frais de personnel nets	-1 366	-1 328
Frais administratifs		
Impôts et taxes (1)	-2 239	-2 649
Services extérieurs et autres frais administratifs	-5 110	-4 983
Total des charges administratives	-7 349	-7 633
Refacturation et transferts de charges administratives		
Frais administratifs nets	-7 349	-7 633
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-8 715	-8 961

(1) dont 1 323 milliers d'euros au titre du fonds de résolution unique.

NOTE 33.1 EFFECTIF

(en effectif moyen du personnel)	31/12/2023	31/12/2022
Cadres	9	9
Non-cadres		
TOTAL	9	9
<i>Dont : France</i>	9	9
<i>Etranger</i>		
<i>Dont personnel mis à disposition</i>		

NOTE 34 COUT DU RISQUE

(en milliers d'euros)	31/12/2023	31/12/2022
Dotations aux provisions et dépréciations	1 408	-3 220
Dépréciations de créances douteuses		
Autres dotations aux provisions et dépréciations	1 408	-3 220
Reprises des provisions et dépréciations		260
Reprises de dépréciations de créances douteuses		

Autres reprises de provisions et dépréciations		260
Variation des provisions et dépréciations	1 408	-2 960
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées		
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées		
Décote sur prêts restructurés		
Récupérations sur créances amorties		
Autres pertes		
Autres produits		
COÛT DU RISQUE	1 408	-2 960

NOTE 35 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

Néant

NOTE 36 IMPOT SUR LES BENEFICES

(en milliers d'euros)

Répartition de l'impôts sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	156 118	-23 056	133 062
Provisions réglementées			
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	41		41
Résultat	156 159	-23 056	133 103
Crédit d'impôts			
Avoirs fiscaux			
Imputation			
Impôts sur les sociétés	156 159	-23 056	133 103

Amundi Finance fait partie du groupe d'intégration fiscale d'Amundi depuis le 1er janvier 2010.

NOTE 37 IMPLANTATIONS DANS LES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIF

Néant

NOTE 38 AFFECTATION DES RESULTATS

Le résultat distribuable s'élève à 459 354 614,78 euros, dont le résultat de l'exercice 2023 pour 133 102 986,34 euros et le report à nouveau pour 326 251 628,44 euros.

Au titre de l'exercice 2023, il est proposé de distribuer 133 087 795,28 euros, soit un dividende unitaire de 50,32 euros. Le report à nouveau s'élèvera donc après affectation du résultat à 326 266 819,50 euros.

NOTE 39 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez Amundi. En conséquence, l'information relative aux honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe Amundi.

NOTE 40 REMUNERATIONS DIVERSES

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires.

Amundi Finance

**Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les
conventions réglementées**

**(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2023)**

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine cedex
S.A.S. au capital de € 2.510.460
672 006 483 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Mazars
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense cedex
SA au capital de 8 320 000 euros
784 824 153 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles et du Centre

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

(Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

A l'assemblée générale de la société

Amundi Finance

91-93 boulevard Pasteur
75015 PARIS

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante conclue au cours de l'exercice écoulé qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Avec la société Crédit Agricole SA et le groupe Crédit Agricole : Constitution d'un groupe de TVA

Personnes concernées

- Mme Aurélia Lecourtier, Administratrice d'Amundi Finance et Directrice Financière du Groupe Amundi

Nature et objet

Votre Conseil d'administration du 27 juillet 2023 a autorisé la convention d'adhésion d'Amundi au groupe TVA créé au sein du groupe Crédit Agricole pour une durée initiale de 3 ans (2023-2025) auquel 296 entités du groupe ont adhéré, dont Amundi Finance en tant que filiale du groupe Amundi.

Modalités

Cette convention a pour objet d'instaurer un principe d'équité entre les membres du groupe TVA Crédit Agricole, qui doit se traduire par la mise en place d'un mécanisme d'indemnisation et, le cas échéant, d'un partage des économies de TVA résiduelles entre les membres.

Amundi Finance a enregistré en 2023 un produit de 53 848 € correspondant à l'estimation de sa part du gain net résiduel anticipé pour le groupe TVA en 2023.

Motifs

L'appartenance au groupe TVA permet au groupe Amundi de pérenniser l'économie de TVA, qui lui reste acquise, et dont il bénéficiait en propre du fait du groupement de moyens qu'il avait précédemment constitué (et qui, conformément au droit communautaire, ne peut plus produire d'effet depuis le 1er janvier 2023). En outre, le Conseil d'administration a constaté que la convention neutralise pour chaque entité membre les effets induits par l'appartenance au groupe TVA (gains ou pertes autres que les impacts positifs de l'ancien groupement de moyens d'Amundi) et présente en plus l'intérêt, pour Amundi Finance, de bénéficier d'une part du gain net résiduel qui serait éventuellement réalisé par le groupe TVA chaque année.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris-La-Défense, le 4 avril 2024

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Mazars

Laurent Tavernier

Jean Latorzeff

03

Déclaration du Directeur Général

AMUNDI FINANCE
Société Anonyme
Au capital de 40 320 157 euros
Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris
421 304 601 RCS Paris

Déclaration du Directeur Général

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elle est confrontée.

Paris, le 5 avril 2024

Olivier GUILBAULT
Directeur Général

MENTIONS LÉGALES

Amundi Finance

Société Anonyme au capital social de 40 320 157 euros

Etablissement de crédit régi par le Code Monétaire et Financier

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Siren : 421 304 601 RCS Paris - Siret : 42130460100030 - Code APE : 6419 Z - N° Identification TVA : FR32421304601

Etablissement de crédit agréé par l'ACPR
